

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2007

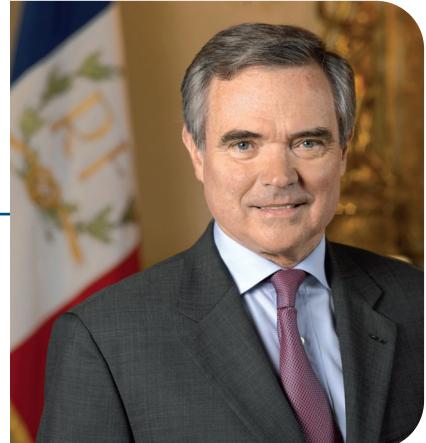


Une année
à l'Assemblée
nationale





ÉDITORIAL DE BERNARD ACCOYER PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



En 2007, les Français ont manifesté leur volonté de réforme avec une force, avec une clarté qui feront date dans l'histoire de notre démocratie.

Sans attendre, l'Assemblée nationale s'est faite le principal relais de ce mouvement voulu par les citoyens. Dès les premiers mois de la législature, les députés ont débattu puis adopté plus de vingt textes qui, des universités à la sécurité, de l'Europe à l'environnement, créent les conditions d'un nouvel élan pour notre pays.

Cependant, notre Assemblée ne répondrait pas pleinement à l'attente des Français si elle ne s'incluait pas elle-même dans cette volonté de changement et d'innovation. La réforme des institutions nous offre la possibilité de repenser radicalement nos modes de travail et notre rôle au sein de l'édifice républicain. Elle nous donne l'opportunité de replacer l'Assemblée au cœur de notre vie démocratique.

Dès l'ouverture de nos travaux, j'ai réuni un groupe de travail associant les principales sensibilités politiques représentées dans l'hémicycle. Nous avons ensemble identifié les réformes nécessaires à la revitalisation de notre institution : plus grande maîtrise de notre ordre du jour, encadrement de la procédure d'urgence, obligation pour l'exécutif de transmettre une étude d'impact préalable à l'examen des textes, délais incompressibles entre le dépôt des projets et leur examen, accroissement et institutionnalisation de notre pouvoir d'évaluation et de contrôle.

L'essentiel de ces propositions a recueilli un large assentiment. **La réhabilitation du Parlement, si longtemps attendue, est donc enfin à notre portée.**

Je veillerai à ce que la réforme de notre règlement poursuive et approfondisse ce mouvement de renouveau. Là encore, les chantiers ne manqueront pas : il nous faudra garantir les droits de l'opposition afin que le Palais Bourbon redevienne le grand forum civique dont notre débat pluraliste a besoin ; il sera impératif de fixer un temps maximal aux débats, avec un renforcement du travail en commission et un véritable suivi de la présence des parlementaires lors des votes ; le lobbying devra être davantage encadré pour plus de transparence ; il conviendra de mettre à la disposition des députés des moyens accrus pour leur permettre de s'impliquer davantage dans les affaires européennes.

La revalorisation de l'institution parlementaire et plus encore la montée en puissance de ses fonctions de contrôle sont inéluctables car elles répondent à une tendance de fond de notre société. Nos compatriotes ne se satisfont plus des effets d'affichage. Ils veulent comprendre comment l'État fonctionne, dans quelles conditions les lois votées sont appliquées, quelles pourraient être les priorités d'action... C'est pourquoi **j'ai proposé la création d'un comité d'audit, composé de députés, qui permettra d'intensifier à l'initiative des commissions les actions d'évaluation et de contrôle à conduire vis-à-vis de l'exécutif.**

La tâche, chacun peut le voir, est vaste. Mais la mener à bien est la condition indispensable pour répondre au profond désir de changement que nos concitoyens nous ont exprimé, tout en demeurant fidèles à l'exigence démocratique et républicaine dont notre Assemblée est garante.





LE MOT DE LA QUESTURE

PAR RICHARD MALLIÉ

PREMIER QUESTEUR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Derrière l'activité législative et de contrôle dont ce premier bilan de session rend compte, il y a des femmes et des hommes au travail : les députés, leurs collaborateurs et les fonctionnaires de l'Assemblée. Il y a aussi tout le support matériel au service de cette collectivité : des bureaux et des salles où se réunir, des déplacements à assurer et des moyens modernes de communication, qu'ils soient informatiques, téléphoniques ou audiovisuels.

Elus chaque année par leurs collègues, trois députés, deux de la majorité et un de l'opposition, ont la responsabilité du bon accomplissement de cette fonction support. Après avoir fait adopter le budget de l'Assemblée nationale, par leurs décisions prises à l'unanimité, ils l'exécutent et permettent à l'Assemblée d'effectuer son travail en toute indépendance.

Si notre rôle, en tant que Questeur au service de l'Assemblée nationale, demeure le même à travers les législatures successives, le contenu des décisions que nous sommes amenés à prendre est, lui, profondément marqué par l'époque dans laquelle nous vivons. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas s'arrêter à la dénomination, qui marque la permanence de la fonction depuis 1803. Moderniser, adapter sont aussi indispensables dans la gestion de l'Assemblée nationale que dans celle d'une entreprise, d'une collectivité locale ou d'un ministère.

Comme après chaque élection législative générale, les premiers mois de la treizième législature ont constitué un pic dans la mobilisation de la Questure. Dans un laps de temps très court, il faut répartir les bureaux, procéder aux déménagements et emménagements qui en découlent, mais aussi les équiper de moyens bureautiques performants. De plus, ce début de législature a la particularité de coïncider avec la rénovation, encore en cours, du principal immeuble dont la construction date du début des années soixante-dix.

Nul doute que l'évolution de la fonction parlementaire et des nouvelles missions du Parlement sous la treizième législature imprimera sa marque au « métier » de Questeur.

GROUPE UMP



2007 a été marqué par le choix très clair de nos concitoyens pour une refondation profonde de notre pays. Depuis l'élection de Nicolas Sarkozy à la Présidence de la République et notre succès aux élections législatives, la dynamique de réformes est enclenchée, avec un seul mot d'ordre pour tous les députés du groupe UMP : tenir nos engagements !

Dans cette logique, nous soutenons à 100% le mouvement porté par le Président de la République, tout en revendiquant à 100% notre attachement au débat, pour mieux faire le lien entre les préoccupations des Français, dans nos circonscriptions, et les décisions prises au niveau national.

Sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy, le Gouvernement de François Fillon et la majorité parlementaire ont commencé par ouvrir tous les grands chantiers sur lesquels les Français attendent des résultats depuis des années. Il reste beaucoup à faire mais la France n'est déjà plus tout à fait la même.

1/ Nous avons engagé les réformes réputées impossibles : la réforme des régimes spéciaux de retraite, le service minimum dans les transports, la réforme du marché du travail, avec la fusion ANPE-UNEDIC et l'ouverture du chantier de la flexibilité.

2/ Le travail est enfin valorisé, avec à la clé la défense du pouvoir d'achat. Alors que les 35 heures ont fait perdre du pouvoir d'achat et de la vitalité économique à la France, nous avons pris une série de mesures pour libérer le travail et débloquer le pouvoir d'achat : défiscalisation des heures supplémentaires, exonération de droits de succession, déductibilité fiscale des intérêts d'emprunt pour l'achat d'une résidence principale...

3) Pour accentuer la baisse de la délinquance, nous avons renforcé l'autre maillon de la chaîne de sécurité : la Justice. La loi renforçant la lutte contre la récidive doit mettre fin au sentiment d'impunité des délinquants ; la lutte contre la délinquance sexuelle et la prise en charge médicale des détenus dangereux ont également été renforcées. Parallèlement, nous avons facilité l'indemnisation des victimes, qui sont trop souvent les oubliées du système judiciaire.

4) Pour instaurer une politique d'immigration choisie, nous avons voté des mesures visant à rééquilibrer les flux migratoires entre immigration familiale et immigration du travail. Nous avons instauré un « contrat d'accueil et d'intégration pour la famille » pour s'assurer que les nouveaux arrivants connaissent les droits et devoirs des habitants de notre pays.

5) Longtemps parent pauvre de notre système éducatif, nos universités bénéficient d'une hausse de 50 % du budget consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche. Nous avons donné à nos universités l'autonomie nécessaire pour qu'elles s'affirment dans la compétition internationale.

6) Notre politique de santé est recentrée sur la responsabilité et la solidarité, avec une lutte accrue contre la fraude, la mise en place d'une franchise médicale, un effort inédit en faveur des personnes âgées dépendantes et le plan de lutte contre la maladie d'Alzheimer.

7) Le Grenelle de l'environnement donne un nouvel élan au développement durable. Nous nous sommes impliqués afin que la démarche environnementale soit pour la France un relais de croissance, un gisement d'emplois et un moteur de l'innovation.

8) Les députés du Groupe participent au retour de la France en Europe. Nous avons notamment créé un club rassemblant nos homologues de droite et de centre-droit des 27 pays de l'Union afin de tirer parti des prérogatives accordées aux parlements nationaux par le traité de Lisbonne.

Force de proposition innovante, le groupe a également décidé de mettre au cœur de son action la mission d'évaluation et de contrôle des politiques publiques. Tout au long de la législature, les Français peuvent compter sur notre engagement sans faille pour redonner un temps d'avance à la France.

GROUPE UMP

PRÉSIDENT : Jean-François Copé

ASSEMBLÉE NATIONALE

126, RUE DE L'UNIVERSITÉ

75355 PARIS CEDEX 07 5P

TÉLÉPHONE : 01 40 63 60 65 - TÉLÉCOPIE : 01 40 63 53 08

Groupe.ump@assemblee-nationale.fr

Site internet : www.ump.assemblee-nationale.fr

GROUPE SOCIALISTE, RADICAL, CITOYEN ET DIVERS GAUCHE



Les députés du groupe SRC ont été élus sur l'engagement d'être un contrepoids fort à la concentration des pouvoirs dans les mains du Président de la République. Cette promesse, qui nous a valu l'apport de cinquante nouveaux députés, a été tenue.

C'est notre travail de décryptage minutieux des injustices et de l'inefficacité du paquet fiscal qui a permis de mettre en lumière les impasses économiques et budgétaires dans lesquelles se sont fourvoyés le Président et son gouvernement. C'est la priorité que nous avons inlassablement donnée à la question du pouvoir d'achat qui a obligé le Président à répondre des manquements à ses promesses de campagne. Nos contre-propositions d'application immédiate et générale - augmentation de la prime pour l'emploi, baisse de la TVA sur les produits de grande consommation, chèque transports, ont tranché avec le caractère parcellaire et inégalitaire des mesures gouvernementales. Cette exigence de concilier en permanence opposition et propositions, nous l'avons appliquée sur tous les textes : de la réforme inachevée de l'université à l'inacceptable création des franchises médicales, du service minimum dans les transports aux lois sur l'immigration. Notre action a permis que le pouvoir de contrôle du Parlement s'exerce en dépit des procédures expéditives auxquelles le Gouvernement a soumis la représentation nationale. Nous avons été à l'origine de la commission d'enquête sur la Libye. Nous avons permis que la scandaleuse utilisation des tests ADN dans la politique migratoire soit strictement encadrée. Notre voix a permis que la voix du Parlement soit entendue. C'est tout le sens du cahier des charges que nous avons présenté sur le projet de réforme des institutions : pas de présidentialisation du régime, renforcement des pouvoirs du Parlement, promotion de la démocratie sociale et des droits des citoyens. J'ai voulu que mon groupe prouve chaque jour qu'il existe au Parlement une gauche qui se bat, qui se rénove, qui cherche des chemins nouveaux.

Nous avons ouvert notre groupe à des sensibilités différentes de la gauche. Nous avons innové dans notre organisation et nos idées. Nous nous confrontons aux problèmes des Français en sortant des murs du Parlement et en frottant nos propositions au contact de la réalité. Nous sommes en train de faire émerger une nouvelle et brillante génération d'élus. C'est le mandat sur lequel j'ai été élu : qu'à l'Assemblée nationale naîsse la matrice d'une gauche performante et solidaire.

GROUPE SOCIALISTE, RADICAL, CITOYEN ET DIVERS GAUCHE

• PRÉSIDENT : Jean-Marc Ayrault

• 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT : Arnaud Montebourg (*Président de la Commission prospective*)

• 2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT : Philippe Martin

• PORTE-PAROLE : Aurélie Filippetti, André Vallini

• VICE-PRÉSIDENTS : Patrick Bloche (*Commission prospective*), François Brottes (*responsable de la Commission des affaires économiques*), Marisol Touraine (*responsable de la Commission des affaires sociales*), Patricia Adam (*responsable de la Commission de la défense*), Didier Migaud (*Président de la Commission des finances*), Jean-Louis Idrart (*responsable de la Commission des finances*), Manuel Valls (*responsable de la Commission des lois*), François Loncle (*responsable de la Commission des affaires étrangères*), Jérôme Lambert (*responsable de la Délégation pour l'Union européenne*), Gérard Charasse (*chargé de la coordination avec le PRG*), Jérôme Cahuzac (*Finances*), George Pau-Langevin (*Immigration / Co-développement*), Sandrine Mazetier (*Education*), Jean-Yves Le Bouillonnec (*Logement / Ville*), Victorin Lurel (*Outre-mer*), Bernard Roman (*Institutions*), Gaëtan Gorce (*Travail*), Alain Vidalies (*Entreprises*), Michèle Delaunay (*Politique de l'âge / Vieillissement*), Pascal Terrasse (*Santé*), Martine Lignières-Cassou (*Transport*), Alain Claeys (*Enseignement supérieur*), Jean-Yves le Déaut (*Recherche*), Geneviève Gaillard (*Environnement / Economie sociale*)

• VICE-PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : Catherine Génisson, Jean-Marie Le Guen

• SECRÉTAIRES : Olivier Dussopt, Jean-Paul Bacquet, Paul Giacobbi, Alain Néri, Marie-Françoise Perol-Dumont

• QUESTEUR : Marylise Lebranchu



GROUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATE ET RÉPUBLICAINE (GDR)



L'année 2007 a vu l'élection de Nicolas Sarkozy à l'Élysée et le maintien d'une forte majorité UMP à l'Assemblée nationale, l'injuste mode de scrutin, le quinquennat et l'inversion du calendrier électoral favorisant une nouvelle fois la mise en place d'un bipartisme, signe d'appauvrissement du pluralisme et de la démocratie.

C'est dans ce contexte du mois de juin que les député-e-s communistes et républicains, les député-e-s Verts, ainsi que des député-e-s Ultra marins, se sont trouvés dans l'impossibilité de former, séparément, un groupe de 20 membres au Palais Bourbon.

Afin de bénéficier des droits attachés à la constitution d'un groupe, et notamment le temps de parole, ils ont décidé de constituer ensemble le groupe de la Gauche démocrate et républicaine, composé de 24 membres, soit le troisième groupe de l'Assemblée nationale.

Par leurs propositions, leurs interventions et leurs votes, ils entendent peser en faveur de tout ce qui est de nature à rassembler la gauche, à résister face aux projets du Gouvernement, à proposer un autre choix de société construit sur une autre répartition des richesses.

Force est de constater que la droite a amplifié, depuis le début de cette XII^e législature, sa politique néfaste à l'encontre du monde du travail et des familles : pouvoir d'achat, retraites, 35 heures, santé, conditions de travail... rien n'a résisté à sa volonté de privilégier la loi des actionnaires et la seule recherche du profit immédiat, au détriment d'une politique plaçant l'humain et son environnement au centre de tout. Les cadeaux fiscaux se sont multipliés pour les plus riches ; une vie plus dure, des reculs sociaux sans précédents baptisés réformes et des incertitudes sur l'avenir pèsent pour le plus grand nombre.

Le groupe GDR s'attache à promouvoir des pratiques sociales, environnementales et démocratiques nouvelles.

Il entend également contribuer à la revalorisation du rôle du Parlement, au moment où la possibilité annoncée par et pour le Président de la République d'intervenir devant les deux chambres est le symbole même de la suprématie présidentielle, accrue par des absences de taille : proportionnelle, cumul des mandats, citoyenneté renforcée...

D'autant plus que la pratique actuelle du Gouvernement ne va pas dans le bon sens : multiplication des procédures d'urgence, modifications d'ordre du jour au dernier moment, examen des textes dans la précipitation... Sans parler de l'asphyxie des petits groupes en termes de moyens.

Redonner à l'opposition parlementaire les moyens d'exercer son rôle dans de bonnes conditions est plus que jamais un enjeu essentiel pour la démocratie.

GROUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATE ET RÉPUBLICAINE (GDR)

- COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS : Marie-Hélène AMIABLE, François ASENSI, Alain BOCQUET (*porte-parole des communistes et républicains*), Patrick BRAOUZEC, Jean-Pierre BRARD, Marie-George BUFFET, Jean-Jacques CANDELIER, André CHASSAIGNE, Jacques DESALLANGRE, Jacqueline FRAYSSE, André GERIN, Maxime GREMETZ, Pierre GOSNAT, Jean-Paul LECQ, Roland MUZEAU, Daniel PAUL, Jean-Claude SANDRIER (*Président du groupe GDR*), Michel VAXÈS.

- VERTS : Martine BILLARD, Yves COCHET, Noël MAMÈRE, François de RUGY.

- ULTRA MARINS : Alfred MARIE-JEANNE, Huguette BELLO.

- SECRÉTARIAT :

Dominique TOURAIN (Secrétaire général, coordination des député-e-s Communistes et Républicains) - Tel : 01 40 63 60 90 - Fax : 01 40 63 55 21
dtouraine.gdr@assemblee-nationale.fr

Barbara POMPILI (Secrétaire générale adjointe, coordination des député-e-s Verts)
Tel : 01 40 63 60 82 - bpompili.gdr@assemblee-nationale.fr

Sonia CHANE-KUNE / Nadine NACITAS (Secrétaires générales adjointes, coordination des député-e-s Ultra marins) - Tel : 01 40 63 18 23 / Tel : 01 40 63 18 18 - hbello@assemblee-nationale.fr / amariejeanne@assemblee-nationale.fr

- SITES :

Député-e-s Communistes et Républicains : www.groupe-communiste.assemblee-nationale.fr
Député-e-s Verts : www.lesverts.fr, rubrique " Aux Parlements ".
Député-e-s Ultra marins :
www.assemblee-nationale.fr/13/tribun/fiches_id/441.asp
www.assemblee-nationale.fr/13/tribun/fiches_id/2075.asp

GROUPE NOUVEAU CENTRE



Ce début de législature a été très actif pour le Parlement et pour le Groupe Nouveau Centre qui a apporté sa contribution aux réformes engagées par le Gouvernement pour répondre aux engagements pris par la majorité présidentielle devant les Français.

Ce partenariat constructif, nous entendons le mettre au service de la France en proposant les réformes nécessaires à la modernisation de notre pays. Beaucoup a déjà été fait : mise en place du service minimum, autonomie des universités, fusion ANPE-UNEDIC, création d'un nouveau contrat de travail, réforme des régimes spéciaux, ratification du Traité de Lisbonne, lutte contre la récidive... ces grandes réformes que nous appelions de nos vœux pendant la campagne législative ont été, pour un bon nombre d'entre elles, engagées. Il nous faut poursuivre dans cette voie, car la réforme est notre seule chance pour l'avenir.

Le Groupe Nouveau Centre entend être un aiguillon au sein de la majorité. Nous entendons, au cours de cette législature, continuer de faire des propositions concrètes pour préserver notre système de soins, pour améliorer le pouvoir d'achat des Français, pour œuvrer au retour de la croissance dans notre pays. Cependant, nous sommes convaincus qu'il y a un préalable indispensable à ce retour de la croissance : la réduction du déficit budgétaire.

Comme nous nous y étions engagés pendant la campagne électorale, le Groupe Nouveau Centre a déposé une proposition de loi visant à inscrire dans la Constitution l'interdiction du déficit de fonctionnement budgétaire de l'Etat à l'horizon 2012.

Le poids de notre dette est devenu insupportable. Il faut rompre, dès maintenant, avec les pratiques du passé. Depuis 1980, pas un seul budget n'a été voté en équilibre ! L'Etat et la sécurité sociale ne sauraient s'exonérer plus longtemps des principes de régulation budgétaire qui s'imposent aux entreprises privées et, depuis la décentralisation, aux collectivités locales.

Nous ne devons pas remettre à demain les efforts de maîtrise de la dépense qu'il nous faut accomplir dès aujourd'hui si nous voulons être au rendez-vous des engagements européens que nous avons pris.

Depuis le début de cette législature, le groupe Nouveau Centre a placé cette exigence au cœur de son action en proposant le financement de toute dépense nouvelle par des mesures d'économies à due concurrence : plafonnement des niches fiscales, concentration des allégements de charges patronales sur les petites et moyennes entreprises, pacte de solidarité avec les collectivités territoriales.

Pour le Groupe Nouveau Centre, ce sujet de la dette relève de la même conscience que la préservation de l'environnement, parce que c'est de la France que l'on va laisser à nos enfants dont il s'agit.

L'un des grands sujets que nous aurons également à aborder prochainement est la question du renforcement des pouvoirs du Parlement pour qu'il assume la tâche qui lui incombe.

Nous voulons une Assemblée nationale qui représente mieux les sensibilités politiques, qui légifère dans de meilleures conditions, qui contrôle davantage l'action du Gouvernement et qui ne soit pas empêchée ni contrainte par l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution ou la maîtrise quasi exclusive de l'ordre du jour du Parlement par le Gouvernement.

Les députés du Groupe Nouveau Centre entendent veiller à ce que les réformes pour lesquelles ils ont été élus soient engagées et appliquées.

Nous prendrons une part active dans la modernisation de notre pays en apportant ce que nous sommes, animés par des valeurs sociales, libérales et européennes.

GROUPE NOUVEAU CENTRE ET APPARENTÉS

- PRÉSIDENT : François Sauvadet
- VICE-PRÉSIDENT : Charles de Courson
- Tél : 01 40 63 67 03
Fax : 01 40 63 52 25
- SITE INTERNET : www.nc.assemblee-nationale.fr

TEMPS FORTS

CLÔTURE DES TRAVAUX DE LA XII^e LÉGISLATURE

22 février

Le 22 février, le Président de séance clôture les travaux de la XII^e législature (2002-2007). Durant ces cinq années, les députés ont siégé 5 073 heures en séance publique, réparties sur 568 jours. 436 lois ont été adoptées et promulguées, qui avaient été enrichies par 16 878 amendements. 8 commissions d'enquête, 10 missions d'information créées par la Conférence des Présidents, des centaines d'autres par les commissions, ont rendu leur rapport sur des sujets aussi divers que la Justice, les OGM, la laïcité, la fin de vie ou les droits de l'enfant.



LES CITOYENS DÉSIGNENT LEUR NOUVELLE ASSEMBLÉE NATIONALE

10-17 juin

Les dimanches 10 et 17 juin, c'est un corps électoral en forte augmentation - près de 44 millions d'électeurs, soit près 3 millions d'inscrits supplémentaires par rapport à 2002 - qui est convoqué aux urnes pour désigner les 577 députés de la XIII^e législature. Les électeurs confirment les grandes orientations établies lors de l'élection présidentielle, tout en comblant légèrement, en nombre de sièges, l'écart entre opposition et majorité sortantes. La nouvelle Assemblée se compose, pour la majorité, du groupe UMP (319 membres) et du groupe Nouveau Centre (22 membres), pour l'opposition, du groupe socialiste, radical et citoyen (205 membres) et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine (24 membres). La nouvelle Assemblée compte aussi 7 députés non-inscrits.



LES DÉPUTÉS ÉLISENT LEUR PRÉSIDENT

26 juin

Le 26 juin, Bernard Accoyer est élu Président de l'Assemblée nationale dès le premier tour de scrutin. D'emblée, il appelle la représentation nationale à mettre à profit la réforme des institutions pour « donner à notre Assemblée un plus grand rôle dans le fonctionnement de l'État, une meilleure capacité de contrôle et d'évaluation, plus de transparence et d'efficacité ». Invitant, par-delà les clivages, à une vaste concertation dans tous les domaines où l'activité de l'Assemblée appelle une modernisation, il fixe les priorités de sa présidence : plus grande intégration des préoccupations nouvelles telles que le développement durable, renforcement de la fonction de contrôle et d'information, mise sur pied d'un véritable statut de l'opposition, implication accrue du Parlement dans les affaires européennes.



2007

UN PARLEMENTAIRE DE L'OPPOSITION PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

28 juin

Le 28 juin, les députés élisent les présidents des six commissions permanentes. Innovation majeure, née d'un accord entre les différents groupes politiques : un élu de l'opposition, Didier Migaud, accède à la présidence de la Commission des finances. Cette élection marque la volonté de l'Assemblée nationale de refléter jusque dans ses instances de direction le pluralisme démocratique dont elle est la garante. Elle prolonge et complète le principe selon lequel de nombreuses instances de contrôle et d'information sont dirigées conjointement par un élu de la majorité et un élu de l'opposition.



DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

3 juillet

Le 3 juillet, le Premier ministre François Fillon sollicite, au nom de son Gouvernement, la confiance des députés. Dans sa déclaration de politique générale, il évoque largement le nécessaire renforcement des pouvoirs du Parlement, à travers notamment une fixation mieux partagée de l'ordre du jour, « la création d'une commission du développement durable », « l'approfondissement du contrôle des dépenses publiques », ou encore un contrôle parlementaire étendu aux nominations à certains postes publics. Au terme des débats, l'Assemblée nationale accorde la confiance au Gouvernement par 321 voix contre 224.



DEUX SESSIONS EXTRAORDINAIRES : L'ASSEMBLÉE SIÈGE DURANT L'ÉTÉ

Juillet-septembre

Une session extraordinaire en juillet-août, puis une seconde dès la mi-septembre : les 577 députés auront siégé une grande partie de l'été pour transcrire dans notre droit les engagements pris durant la campagne électorale du printemps 2007. Lors de ces deux sessions extraordinaires à l'ordre du jour particulièrement dense, l'Assemblée nationale aura examiné et adopté 32 lois, dont 26 textes ratifiant des traités ou des conventions internationales. Dans le même temps, elle aura, au sein de ses différentes commissions, créé 15 missions d'information.







SOMMAIRE

INTRODUCTION

page 2

- | | |
|--|---------|
| Éditorial de Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale | page 2 |
| Le mot de la Questure | page 4 |
| Les groupes politiques | page 6 |
| Temps forts | page 8 |
| Sommaire | page 10 |



LA NOUVELLE ASSEMBLÉE NATIONALE

page 12

- | | |
|---|---------|
| Les 577 députés de la XIII ^e législature | page 14 |
| Le député, élu de la Nation | page 16 |
| Les instances de la nouvelle Assemblée nationale | page 18 |
| Nouvelle législature, nouveaux modes de travail | page 24 |



L'ACTION LÉGISLATIVE

page 26

- | | |
|--|---------|
| Une démocratie modernisée | page 28 |
| Assurer la sécurité, garantir les libertés | page 30 |
| Le pari du travail et de la croissance durable | page 32 |
| L'ambition d'une France plus solidaire | page 34 |
| Lois adoptées en 2007 | page 36 |



INFORMER, CONTRÔLER & ÉVALUER

page 38

- | | |
|---|---------|
| Protéger l'environnement, stimuler la recherche | page 40 |
| Des politiques sociales mieux évaluées | page 42 |
| Une meilleure gestion publique | page 44 |



EUROPE & INTERNATIONAL

page 46

- | | |
|------------------------------------|---------|
| Une Europe relancée | page 48 |
| À l'écoute d'un monde en mouvement | page 50 |



LA VIE DE L'ASSEMBLÉE

page 52

- | | |
|-------------------------------------|---------|
| Transmettre la mémoire républicaine | page 54 |
| L'Assemblée de tous les citoyens | page 56 |



Chiffres-clés

page 58



LA NOUVELLE ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉLUS AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT, LES DÉPUTÉS ONT POUR PREMIÈRE MISSION DE REPRÉSENTER LES CITOYENS. PAR LEUR LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE, MAIS AUSSI PAR LEURS DIFFÉRENCES DE SENSIBILITÉ, DE GÉNÉRATION, DE SEXE, D'ORIGINE SOCIOPROFESIONNELLE OU GÉOGRAPHIQUE, **ILS CONSTITUENT LES MEILLEURS PORTE-PAROLE DES ASPIRATIONS DE L'ENSEMBLE DES FRANÇAIS.** À L'INTÉRIEUR DU PALAIS BOURBON, LE RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE ET DES INSTANCES DÉMOCRATIQUES ET TRANSPARENTES GARANTISSENT LES DROITS DE LA MINORITÉ SANS EMPÊCHER L'ACTION DE LA MAJORITÉ. UNE DIVERSITÉ ET UN FONCTIONNEMENT QU'IL IMPORTE DE REDÉCOUVRIR APRÈS LE CHANGEMENT DE LÉGISLATURE.



Les 577 députés de la XIII^e législature [page 14](#)

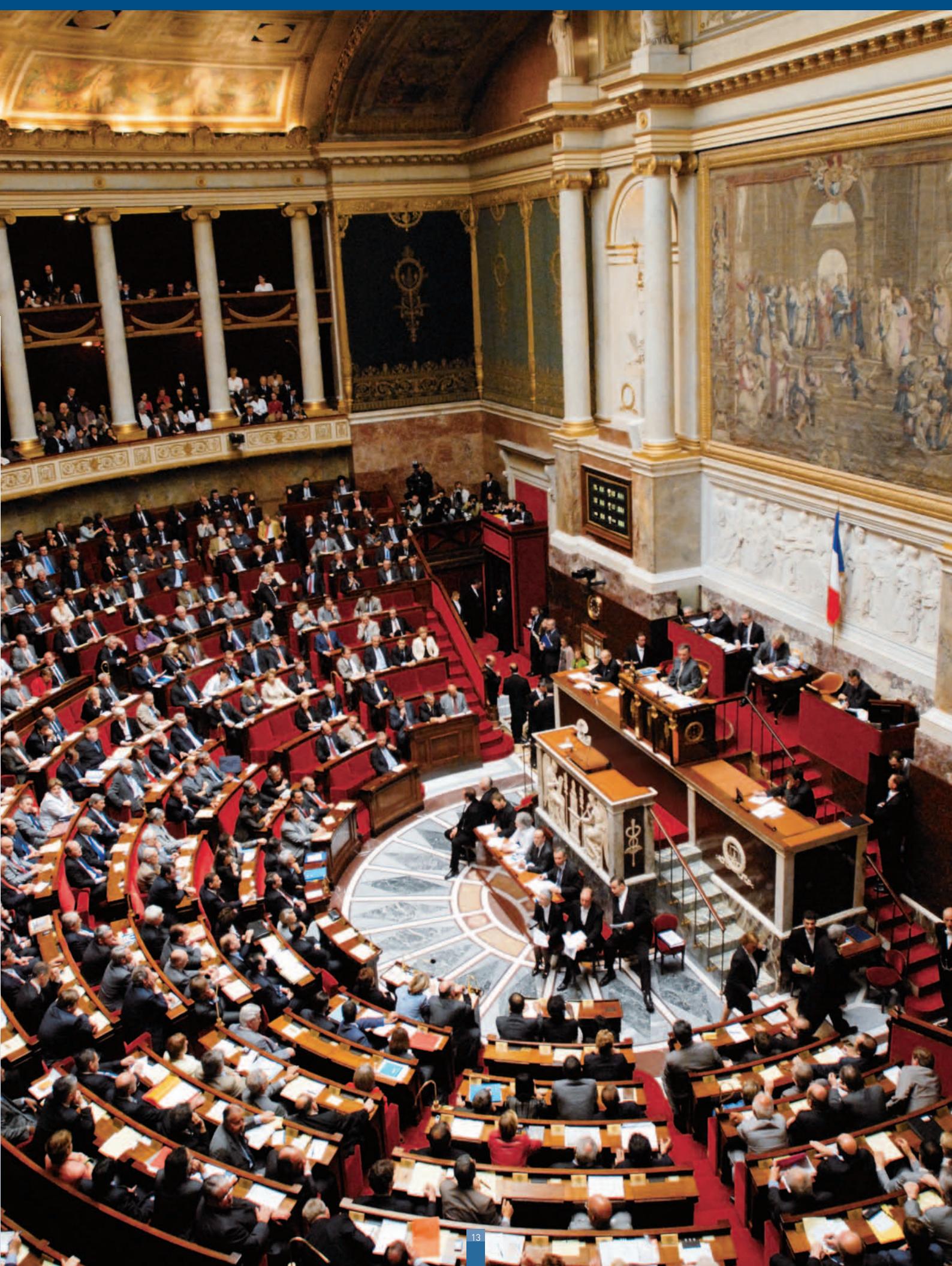


Le député, élu de tous les Français [page 16](#)

Les instances de la nouvelle Assemblée nationale [page 18](#)

Nouvelle législature, nouveaux modes de travail [page 24](#)





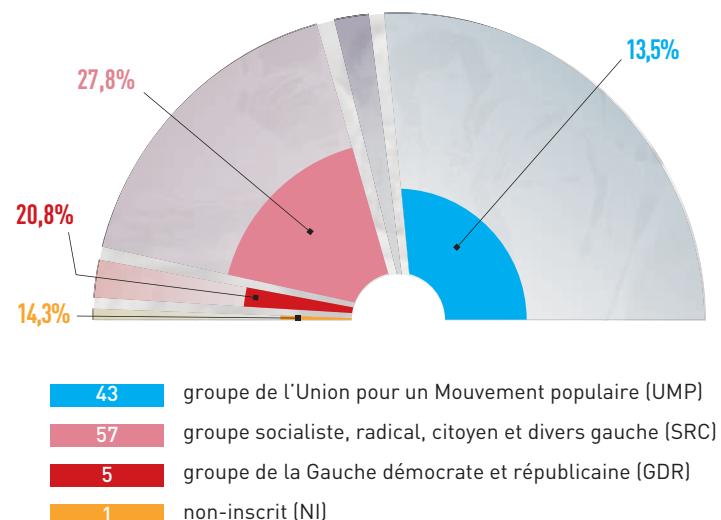
LES 577 DÉPUTÉS DE LA XIII^e LÉGISLATURE⁽¹⁾

Fait d'importance, pour la première fois dans l'histoire de la République, le nombre de femmes députées passe le cap symbolique des cent dans l'Assemblée nationale élue les 10 et 17 juin 2007.

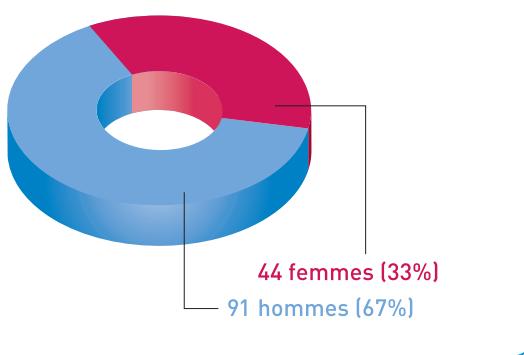
(1) Données au 4 février 2008

106 FEMMES SIÈGENT À L'ASSEMBLÉE

Le soir du 17 juin, le nombre de femmes élues députées dépasse, *pour la première fois dans l'histoire de la République*, le cap symbolique des 100. Le taux de féminisation s'accroît nettement, passant de 13,2% lors de la précédente législature à 18,5% pour celle-ci.



PLUS DE FEMMES CHEZ LES NOUVEAUX ÉLUS



Signe encourageant, la proportion de femmes chez les nouveaux élus s'établit à près d'un tiers (contre 14% parmi les réélus). Ce résultat montre l'efficacité de l'obligation désormais faite aux formations politiques de présenter une femme candidate dans une circonscription sur deux, imposée par les lois des 6 juin 2000 et 31 janvier 2007.



Les benjamins de l'Assemblée 2007

- Olivier Dussopt, 29 ans
- Sylvia Pinel, 30 ans





Jun 2007 Accueil des députés de la XIII^e législature



- Dès leur entrée dans la Cour d'Honneur, les députés sont accueillis par les huissiers de l'Assemblée.



- Une documentation complète est remise aux élus pour leur permettre de mieux connaître les services de l'Assemblée.



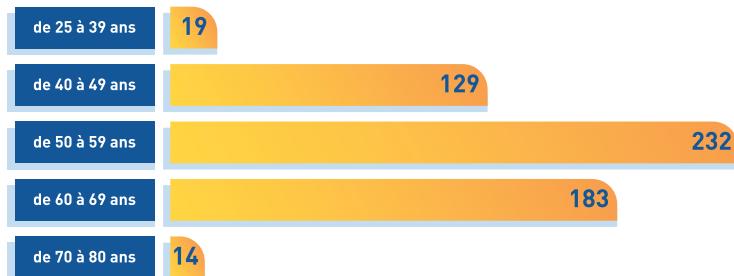
- Dans le Salon Delacroix, les députés se prêtent avec décontraction aux inévitables formalités d'inscription.



- Les députés nouvellement élus découvrent la Salle des séances depuis la tribune de l'orateur.

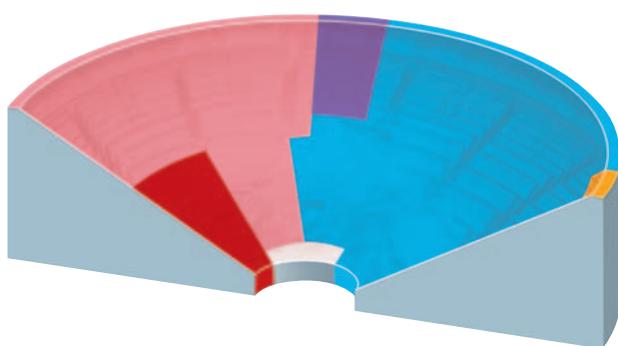
55 ANS D'ÂGE MOYEN

Les élections législatives de juin 2007 ont notamment vu entrer au Palais Bourbon une nouvelle génération de « quadras », qui sont près de 130. Le benjamin de l'Assemblée, Olivier Dussopt, a 29 ans ; la benjamine, Sylvia Pinel, 30 ans. L'âge moyen des députés est de 55 ans.



LES GROUPES POLITIQUES

Aux termes de l'article 19 du Règlement de l'Assemblée nationale, « les députés peuvent se grouper par affinités politiques ; aucun groupe ne peut comprendre moins de 20 membres, non compris les députés apparentés [...] ».



- 319 groupe de l'Union pour un Mouvement populaire (UMP)
- 205 groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche (SRC)
- 24 groupe de la Gauche démocrate et républicaine (GDR)
- 22 groupe Nouveau Centre (NC)
- 7 non-inscrits (NI)

LE DÉPUTÉ, ÉLU DE LA NATION REPRÉSENTANT DES CITOYENS

Comme l'Assemblée qu'ils composent, les députés remplissent trois grandes missions : représenter les Français, voter les lois et contrôler l'action du Gouvernement.



REPRÉSENTER, LÉGIFÉRER, CONTRÔLER : LES TROIS GRANDES MISSIONS DU DÉPUTÉ

La première mission des parlementaires consiste à **représenter** les Français. Elle plonge ses racines dans l'élection du député au suffrage universel direct : durant la campagne électorale, le candidat se rend sur le terrain, à la rencontre de ses concitoyens. Une fois élu, il prolonge et intensifie ce dialogue, par exemple en tenant des permanences et des réunions publiques dans sa circonscription. Fort de ce contact constant avec la population et de la légitimité que lui confère son élection, il est en mesure de « faire remonter » les préoccupations des Français vers les centres de décision nationaux que sont le Gouvernement, les partis politiques et, bien sûr, l'Assemblée elle-même.

La seconde mission, **légiférer** - en d'autres termes adopter les lois - est la plus connue des citoyens. Le député l'exerce en prenant part

aux votes dans l'hémicycle et en commission, mais aussi en déposant lui-même des propositions de loi ou des amendements aux textes en cours de discussion.

La troisième mission du député consiste à **contrôler** l'action de l'exécutif. Elle tend à vérifier que le Gouvernement agit conformément à l'intérêt national et à l'éthique républicaine. Ce contrôle s'exerce notamment à l'occasion des séances des questions au Gouvernement des mardis et mercredis après-midi ou au travers des commissions d'enquête et des missions d'information. De manière croissante, les députés tendent aussi à contrôler tous les organismes - publics comme privés - dont l'activité a une incidence sur les libertés des citoyens, la santé publique ou la sauvegarde de l'environnement.





Juin 2007 Accueil des députés de la XIII^e législature

LE DÉPUTÉ, ÉLU DE TOUS LES FRANÇAIS

Contrairement à une idée souvent véhiculée, le député ne représente pas uniquement sa circonscription, mais la Nation tout entière. Il détient un « mandat national » : c'est en pensant à l'intérêt de tous les Français, où qu'ils vivent, qu'il prend ses décisions, notamment lors du vote des lois.

Acteur du débat national, le député peut s'inscrire (ou s'apparenter) à l'un des groupes politiques représentés à l'Assemblée. Il y retrouve les

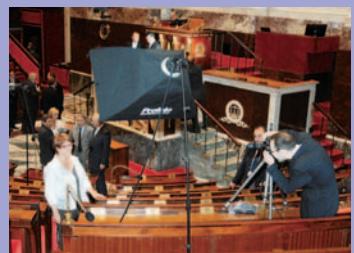
parlementaires de sa sensibilité et, dans ce cadre, peut exercer plus aisément ses grandes missions d'élu. C'est par exemple au sein des groupes politiques que s'organise la prise de parole lors des séances de questions au Gouvernement. C'est aussi au sein des groupes que des députés partageant une même conviction ou un même projet peuvent collectivement élaborer des propositions de loi ou des amendements aux textes en discussion.



- Les députés nouvellement élus se familiarisent avec le boîtier électronique de vote.



- La remise des insignes officiels, notamment de l'écharpe tricolore, constitue toujours un temps fort pour les nouveaux députés.



- Nouveauté 2007 : les députés peuvent également se faire photographier dans l'hémicycle.

À L'ASSEMBLÉE, LES MOYENS D'AGIR

ors de l'ouverture de la législature, les parlementaires ont pu découvrir le nouvel espace de travail individuel mis à leur disposition dans l'enceinte de l'Assemblée. Dénommé « bureau-double » en raison de la possibilité d'y accueillir, en plus du bureau du député, un poste de travail pour un collaborateur, cet espace est doté des dernières technologies informatiques et de communication. Il vient ainsi compléter le

« bureau virtuel du député », lui aussi mis en place à l'été 2007. Bien que plus vastes que les espaces jusqu'à présent mis à la disposition des élus, les 25 m² de ce nouveau « bureau-double » demeurent relativement modestes en comparaison des 40 m² dont bénéficient les parlementaires britanniques ou des 50 m² alloués à leurs homologues allemands.



- À l'occasion de l'accueil, les députés réélus renouent le contact et échangent leurs impressions sur la campagne électorale.

LES INSTANCES DE LA NOUVELLE ASSEMBLÉE NATIONALE



En 2007, l'Assemblée a connu trois Présidents : Jean-Louis Debré [du 1er janvier au 4 mars] puis, après la nomination de celui-ci à la présidence du Conseil constitutionnel, Patrick Ollier [du 7 mars au 19 juin]. Enfin, après le renouvellement de l'Assemblée, le **26 juin 2007**, **Bernard Accoyer**, député UMP de la 1^{ère} circonscription de Haute-Savoie, est élu Président de l'Assemblée nationale.

Ci-dessus :
Le **Président Bernard Accoyer** au "perchoir".

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Quatrième personnage de l'État, le Président de l'Assemblée dispose de prérogatives constitutionnelles de saisine et de nomination ainsi que de pouvoirs spécifiques qui lui permettent de diriger et d'organiser les travaux des députés.

La Constitution impose sa consultation par le Président de la République en cas de dissolution de l'Assemblée nationale ou de mise en œuvre de l'article 16. Il représente l'Assemblée nationale auprès des autres pouvoirs publics. Il est élu par ses collègues députés pour la durée de la législature au scrutin secret à la tribune.

Dans la conduite des débats, il ouvre la séance, dirige les délibérations, fait observer le Règlement, maintient l'ordre et

peut à tout moment suspendre ou lever la séance. Il désigne trois des neuf membres du Conseil constitutionnel, un membre du Conseil supérieur de la magistrature et trois membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Sur le plan international, il joue un rôle de premier plan, recevant de nombreux chefs d'État et de gouvernement et conduisant les missions du Bureau à l'étranger.

Les six Vice-présidents l'assistent dans ses missions et peuvent notamment le suppléer pour présider la séance publique. Par tradition, les Vice-présidents sont désignés de manière à ce que la majorité et l'opposition soient équitablement représentées parmi eux.

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Le Président de l'Assemblée convoque et préside chaque semaine la Conférence des Présidents. Elle réunit les Vice-présidents de l'Assemblée nationale, les présidents des commissions permanentes, le rapporteur général de la Commission des finances, le Président de la Délégation pour l'Union européenne et les prési-

dents des groupes politiques. C'est en Conférence des Présidents qu'est établi l'ordre du jour de l'Assemblée, en accord avec le représentant du Gouvernement, qui, en vertu de l'article 48 de la Constitution, fixe les textes faisant l'objet d'un examen prioritaire.



La Conférence des Présidents



L'Abécédaire de l'Assemblée

LE BUREAU ET LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU

Gérer la vie interne et diriger les travaux de l'Assemblée nationale : telle est la mission qu'accomplit, sous l'autorité directe et permanente du Président, le Bureau de l'Assemblée nationale. Il comprend 22 membres désignés de manière à reproduire la configuration politique de l'Assemblée : le Président, 6 Vice-présidents, 3 Questeurs, 12 Secrétaires. C'est au Bureau qu'il revient collégialement de représenter l'Assemblée dans les manifestations extérieures, d'in-

terpréter et d'appliquer le Règlement, d'assurer l'équité de traitement des députés au regard de la communication audiovisuelle. L'organisation des services et le statut du personnel de l'Assemblée sont également fixés par des délibérations du Bureau. Le Bureau s'appuie sur huit délégations pour accomplir ses missions, chacune d'entre elles étant dirigée par le Président ou l'un des Vice-présidents de l'Assemblée :

> **DÉLÉGATION CHARGÉE DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION**
présidée par Bernard Accoyer.

> **DÉLÉGATION CHARGÉE DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET DE LA PRESSE**
présidée par Marc-Philippe Daubresse.

> **DÉLÉGATION CHARGÉE DE L'APPLICATION DU STATUT DU DÉPUTÉ**
présidée par Catherine Génisson.

> **DÉLÉGATION CHARGÉE DES GROUPES D'ÉTUDES ET DES OFFICES PARLEMENTAIRES**
présidée par Marc Le Fur.

> **DÉLÉGATION CHARGÉE DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES**
présidée par Marc Laffineur.

> **DÉLÉGATION CHARGÉE DE L'INFORMATIQUE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES**
présidée par Rudy Salles.

> **DÉLÉGATION SPÉCIALE CHARGÉE DE LA QUESTION DES GROUPES D'INTÉRÊT**
présidée par Marc Le Fur.

> **DÉLÉGATION CHARGÉE D'EXAMINER LA RECEVABILITÉ DES PROPOSITIONS DE LOI**
présidée par Jean-Marie Le Guen.

AMENDEMENT

Proposition de modification d'un projet ou d'une proposition de loi soumise au vote de l'Assemblée.

BAROMÈTRE

Insigne officiel remis depuis 1876 au nouveau député, qui doit le porter lorsqu'il est en mission ou assiste à des cérémonies publiques.

COMMISSION

Chaque député est membre d'une commission spécialisée, chargée de préparer l'examen des textes. L'Assemblée nationale comporte six commissions permanentes. Par ailleurs, des commissions d'enquête peuvent être constituées.



CONGRÈS

Formation exceptionnelle du Parlement qui réunit députés et sénateurs en une seule assemblée à Versailles pour l'adoption des révisions constitutionnelles. Le Congrès est présidé par le Président de l'Assemblée nationale.

DELACROIX

Le célèbre peintre fut sollicité en 1833, à l'initiative d'Adolphe Thiers, pour assurer la décoration du salon situé en vis-à-vis de l'hémicycle. Devant le succès remporté, la Chambre des députés lui confia la décoration de la Bibliothèque.



FEUILLETON

Document imprimé chaque jour lorsque l'Assemblée siège, ce véritable journal du Palais Bourbon indique aux députés et à leurs collaborateurs l'ordre du jour des séances ainsi que les heures et lieux des réunions des commissions et des groupes.

Les 6 Vice-présidents de l'Assemblée 2007



- Marc Laffineur (UMP)
- Marc Le Fur (UMP)
- Marc-Philippe Daubresse (UMP)

- Rudy Salles (NC)
- Jean-Marie Le Guen (SRC)
- Catherine Génisson (SRC)

LES INSTANCES DE LA NOUVELLE ASSEMBLÉE NATIONALE

Pour remplir leurs missions, les 577 députés sont aidés par plus de 3 000 assistants et fonctionnaires parlementaires. La gestion des moyens humains et matériels de l'Assemblée est soumise à des règles strictes, sous-tendues par deux objectifs : l'efficacité du travail parlementaire et la gestion rigoureuse des deniers publics qui lui sont dévolus.

LES QUESTEURS

Au nombre de trois, les Questeurs sont élus par leurs collègues députés en début de législature. Ils sont soumis au renouvellement au début de chaque session ordinaire (exceptées celle qui suit immédiatement et celle qui précède le renouvellement de l'Assemblée nationale). Ils exercent leurs missions sous la haute direction du Bureau, dont ils sont membres. Prenant leurs décisions collégialement, ils se réunissent chaque semaine pendant la session parlementaire.

Deux Questeurs sont issus des rangs de la majorité, un des rangs de l'opposition : par tradition, la composition du collège des Questeurs reflète celle de l'Assemblée. Richard Mallié et Philippe Briand appartiennent au groupe UMP ; Marylise Lebranchu, au groupe SRC.

Les Questeurs sont en charge des services financiers et administratifs.

Ils établissent le budget de l'Assemblée. Ils gèrent les crédits du Palais Bourbon et engagent les dépenses. Sous l'autorité du Président de l'Assemblée nationale, ils ont la responsabilité de la gestion du personnel.

Ils sont responsables des moyens mis à disposition de leurs collègues députés. Au début de chaque législature, ils décident, en concertation avec les présidents de groupe, la répartition des bureaux et salles de réunion affectés aux députés et aux secrétariats des groupes politiques. Ils prennent toutes dispositions visant à faciliter l'exercice de leur mandat par les députés (transports, téléphone, équipement informatique...).



Les Questeurs de l'Assemblée 2007

- Richard Mallié (UMP)
- Philippe Briand (UMP)
- Marylise Lebranchu (SRC)





L'Abécédaire de l'Assemblée

L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN CHIFFRES

L'Assemblée nationale, c'est 44 300 m² de terrain – où se trouvent l'Hôtel de Lassay et le Palais Bourbon – dont 10 500 m² d'espaces verts et de jardins. Sur cet espace au sol, le Palais Bourbon et ses annexes (8 sites principaux, dont notamment les immeubles des 95 et 101, rue de l'Université, du 33, rue Saint-Dominique, du 3, rue Aristide Briand et du 233, boulevard Saint-Germain) abritent 169 000 m² de locaux, entièrement dédiés au travail parlementaire : bureaux de députés, services, espaces de réunion et d'accueil. L'Hémicycle de la Salle des séances, pour sa part, n'occupe que 545 m² de surface, soit seulement 0,32 % du total des locaux.

L'Assemblée abrite 2 530 ordinateurs. Elle reçoit environ 200 millions de courriels par an. 16 caméras et 3 régies permettent la mise à disposition de 1 500 heures de programme en direct au profit de LCP-AN et, plus largement, de l'ensemble des chaînes de télévision françaises ou étrangères.

Riche de 700 000 volumes, la Bibliothèque dispose d'un catalogue informatisé répertoriant les publications postérieures à 1993. Elle propose par ailleurs des accès à plusieurs bases de données en ligne. Le bureau de poste du Palais Bourbon traite jusqu'à 100 000 lettres par jour envoyées ou reçues par les députés en cours de session.



1832-2007 : l'hémicycle a été construit voilà 175 ans. Le Palais Bourbon accueille la représentation nationale depuis 1798, date à laquelle un premier hémicycle tendu de drap vert et orné de statues en marbre blanc avait été aménagé. Défectueux, celui-ci a été détruit en 1829 pour faire place à la salle des séances telle que nous la connaissons aujourd'hui, aménagée par l'architecte de la Chambre d'alors, Jules de Joly.



La Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes

Cette commission est composée de 15 députés désignés à la représentation proportionnelle des groupes. Elle examine les comptes de l'Assemblée, donne quitus aux Questeurs de leur gestion et rend compte à l'Assemblée. À l'issue de chaque exercice, elle établit un rapport. Elle com-

plète généralement la présentation de l'exécution du budget de l'exercice clos par une annexe consacrée à l'étude d'un thème particulier. Ont ainsi été traités récemment la gestion des espaces de restauration collective de l'Assemblée et l'ASCAN (association sportive et culturelle).

Yves Fromion, Président de la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes



GROUPES D'AMITIÉ

Les groupes d'amitié regroupent les députés portant un intérêt particulier à un pays étranger. Leur activité consiste en l'organisation de missions auprès du parlement homologue et de réceptions de délégations de parlementaires en France ; ils peuvent également recevoir des personnalités étrangères et servir de point d'appui à des actions de coopération interparlementaire ou de coopération décentralisée. En début de XIII^e législature, l'Assemblée comptait 173 groupes d'amitié.

HÉMICYCLE



Chaque projet ou proposition de texte doit, pour devenir loi de la République, être adopté en termes identiques par l'Assemblée nationale et le Sénat, sauf dernier mot de l'Assemblée nationale (voir aussi « navette »). Chacun des examens successifs par les deux assemblées s'appelle une lecture.

LECTURE

Chaque projet ou proposition de texte doit, pour devenir loi de la République, être adopté en termes identiques par l'Assemblée nationale et le Sénat, sauf dernier mot de l'Assemblée nationale (voir aussi « navette »). Chacun des examens successifs par les deux assemblées s'appelle une lecture.

NAVETTE

Va-et-vient d'un projet ou d'une proposition de loi entre l'Assemblée et le Sénat jusqu'à l'adoption d'un texte identique.

LES INSTANCES DE LA NOUVELLE ASSEMBLÉE NATIONALE

LES COMMISSIONS PERMANENTES

Organes de travail essentiels de l'Assemblée, les commissions ont pour première mission la préparation du débat législatif en séance publique. Avant d'être discuté dans l'hémicycle, chaque projet ou proposition de loi déposé devant l'Assemblée est d'abord, sauf rares exceptions, renvoyé à l'examen de l'une de ses six commissions permanentes. Une fois saisie, la commission nomme en son sein un rapporteur chargé de présenter un rapport approfondi sur le texte proposé. L'audition des ministres concernés ou de personnalités compétentes peut également être organisée. Après l'exposé du rapporteur, la commission procède à la discussion du texte ainsi que des articles et des amendements qui s'y rapportent. Ses délibérations sont retracées dans le

rapport qui prépare la discussion en séance publique.

Par ailleurs, les commissions permanentes jouent un rôle déterminant dans l'activité d'information et de contrôle conduite par l'Assemblée. Elles sont ainsi dotées de la capacité de créer et conduire des missions d'information. Celles-ci ont pour vocation, à travers l'élaboration d'un rapport d'information, de faire le point sur un sujet d'intérêt général entrant dans le domaine de compétence de la commission. Dans le cadre de ces missions d'information - ou à chaque fois que l'actualité l'exige - les commissions peuvent procéder à l'audition de ministres, qui sont ainsi amenés à s'expliquer sur leur politique. Les commissions permanentes, dont le nombre a été fixé à six par la Constitution, sont :



A côté des commissions permanentes, la Constitution prévoit des commissions spéciales, créées à la demande du Gouvernement ou de l'Assemblée, pour l'examen d'un texte particulier. Par ailleurs, l'Assemblée peut décider de constituer des commissions d'enquête - dotées de pouvoirs spéciaux - sur des faits d'intérêt public, des services publics ou des entreprises nationales.

- > **LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES**, dont le domaine de compétence couvre essentiellement l'enseignement, la recherche, les sports, la culture, l'emploi, la santé, la famille et la sécurité sociale.
- > **LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TERRITOIRE** traite de l'agriculture et de la pêche, de l'industrie, du commerce, du tourisme, de l'aménagement du territoire, du logement et de l'environnement.
- > **LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES** connaît de l'ensemble des questions afférentes à la politique extérieure, à la coopération, aux traités et accords internationaux.
- > **LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONAL ET DES FORCES ARMÉES** suit l'ensemble des questions militaires et de sécurité nationale.
- > **LA COMMISSION DES FINANCES**, qui traite des lois de finances, du contrôle financier des entreprises nationales et des questions macro-économiques : monnaie, crédit, fiscalité...
- > **LA COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE** couvre le droit privé et pénal, l'organisation judiciaire, l'architecture institutionnelle, la fonction publique et les collectivités territoriales.



Les Présidents de commissions permanentes

(ci-dessous dans l'ordre alphabétique des commissions)

■ **AFFAIRES CULTURELLES**
Pierre Méhaignerie

■ **AFFAIRES ÉCONOMIQUES**
Patrick Ollier

■ **AFFAIRES ÉTRANGÈRES**
Axel Poniatowski

■ **DÉFENSE**
Guy Teissier

■ **FINANCES**
Didier Migaud

■ **LOIS**
Jean-Luc Warsmann



LES DÉLÉGATIONS ET OFFICES PARLEMENTAIRES

Les délégations ont pour mission d'informer l'Assemblée dans des domaines précis et d'évaluer les politiques publiques. Citons :

La Délégation pour l'Union européenne. Composée de 36 membres, sa mission est de suivre les travaux de l'Union européenne afin d'éclairer l'Assemblée, notamment à travers des rapports d'information. Elle assure également l'instruction des projets d'actes européens soumis à l'Assemblée en application de l'article 88-4 de la Constitution.

La Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Composée de 36 membres, elle a pour mission d'informer l'Assemblée sur la politique suivie par le Gouvernement pour promouvoir la parité entre les hommes et les femmes tant dans la sphère publique que dans la vie professionnelle et familiale.

La Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire. Composée de 15 membres, elle est chargée d'évaluer les politiques d'aménagement et de développement du territoire et d'informer l'Assemblée sur l'élaboration et l'exécution des schémas de services collectifs ainsi que sur la mise en œuvre des contrats de plan.

Les offices parlementaires sont des instances d'évaluation qui, pour des raisons

d'efficacité, sont communes à l'Assemblée nationale et au Sénat. Composés à stricte parité de députés et de sénateurs, ils sont chargés de missions d'expertise et d'information dans des domaines précis. Citons :

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST). Composé de 18 députés et 18 sénateurs, il a pour mission d'éclairer le Parlement sur les politiques publiques conduites en matière scientifique et technologique (énergie nucléaire, nouvelles technologies de l'information, changements climatiques, organismes génétiquement modifiés...)

L'Office parlementaire d'évaluation de la législation. Chargé de « rassembler des informations et de procéder à des études pour évaluer l'adéquation de la législation aux situations qu'elle régit », il est composé de 15 députés et 15 sénateurs.

L'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé (OPEPS), qui comporte les présidents des commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat, les rapporteurs de ces commissions en charge de l'assurance maladie dans le cadre des lois de financement de la sécurité sociale ainsi que 10 députés et 10 sénateurs, a pour mission d'informer le Parlement des conséquences des choix de santé publique.

PLATEAU

Plate-forme qui entoure le « perchoir » et sur laquelle prennent place les fonctionnaires chargés d'assister la présidence.

PERCHOIR



Surnom donné au siège du Président de l'Assemblée nationale, en raison de sa position surélevée. Dessiné par David, le fauteuil présidentiel était celui de Lucien Bonaparte, Président du Conseil des Cinq-Cents.

QUESTIONS

Les députés peuvent poser plusieurs types de questions pour contrôler l'exécutif. Les questions au Gouvernement des mardis et mercredis sont retransmises sur France 3. Les députés peuvent aussi poser des questions écrites et des questions orales sans débat.



RAPPORTEUR

Député désigné au sein d'une commission pour étudier un projet ou une proposition de loi et présenter en séance publique ses observations ainsi que les amendements ou le texte qu'elle a adopté.

SÉANCE PUBLIQUE

Réunion plénière de l'Assemblée nationale (par opposition aux réunions de commissions) qui se tient dans l'hémicycle. C'est au cours de la séance publique que les lois sont adoptées.



Les Présidents de délégations

■ UNION EUROPÉENNE Pierre Lequiller

■ DROITS DES FEMMES Marie-Jo Zimmermann

■ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE Christian Jacob



NOUVELLE LÉGISLATURE, NOUVEAUX MODES DE TRAVAIL

LES DÉPUTÉS ACCUEILLIS EN MODE NUMÉRIQUE

L'accueil des députés a fourni l'occasion de tester de nouveaux outils informatiques, destinés à accroître la performance du travail parlementaire. Dès le lundi suivant chaque tour de scrutin, les élus ont ainsi pu effectuer leurs formalités d'inscription individuelles en ligne, sans quitter leur circonscription, grâce à un site extranet assorti d'un code d'accès personnalisé. Ce système, qui a fonctionné avec succès, a préludé à l'inauguration du « bureau virtuel du député ». Depuis juillet 2007, cette plate-forme de travail numérique permet à chaque parlementaire de participer à distance à la vie du Palais Bourbon, par exemple en déposant des questions sur un site dédié ou en consultant depuis son ordinateur personnel le catalogue de la Bibliothèque.



UN HÉMICYCLE TOUT NEUF

L'interruption du travail parlementaire due aux campagnes électorales du printemps 2007 a été mise à profit par l'Assemblée pour rénover l'hémicycle. Après plus de quarante ans de loyaux services, les bancs de la salle des séances, qui laissaient apparaître des signes de fatigue, ont été remplacés tandis que les marbres de la tribune ont fait l'objet d'une restauration intégrale. La sonorisation a été modernisée. La mise à neuf s'est effectuée dans le respect du style d'origine de l'hémicycle, dont la construction remonte à la Monarchie de Juillet. La carcasse en bois des travées a ainsi été scrupuleusement protégée durant les opérations, avant d'être parée d'un velours « rouge profond », rigoureusement identique au tissu d'époque, dont un échantillon est conservé depuis plus d'un siècle et demi aux Archives nationales.



L'Abécédaire de l'Assemblée

SESSION

Période de l'année pendant laquelle le Parlement peut se réunir. Depuis 1995, la session ordinaire dure neuf mois, du premier jour ouvrable d'octobre au dernier jour ouvrable de juin. En dehors de cette période, le Parlement peut se réunir en session extraordinaire, à la demande du Premier ministre ou de la majorité des députés, sur un ordre du jour déterminé.

TÉLÉVISION / LCP

L'Assemblée nationale produit et diffuse à l'ensemble des télévisions les images de la séance publique ainsi que des commissions lorsqu'elles sont ouvertes à la presse. La Chaîne Parlementaire-Assemblée nationale est accessible sur le câble et le satellite ainsi que sur la TNT.



UMP ; SOCIALISTE, RADICAL, CITOYEN ET DIVERS GAUCHE ; GAUCHE DÉMOCRATE ET RÉPUBLICAINE ; NOUVEAU CENTRE

Par ordre décroissant d'importance numérique, les quatre groupes politiques constitués au Palais Bourbon. Un minimum de 20 députés est nécessaire pour constituer un groupe.

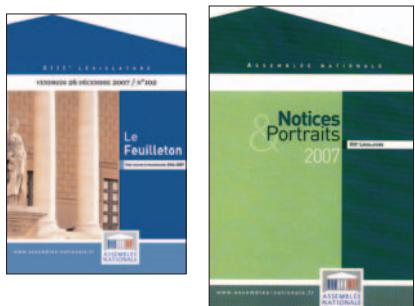
www.assemblee-nationale.fr

L'Assemblée a été l'une des toutes premières institutions publiques à développer son propre site Internet, qui compte parmi les plus visités de France. Récemment refondu, réactualisé chaque jour, le site www.assemblee-nationale.fr reçoit environ 10 millions de connexions par an.



NOUVELLE LIGNE GRAPHIQUE DE DOCUMENTS POUR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Chaque nouvelle législature est l'occasion pour l'Assemblée de mettre à jour sa ligne de documents législatifs et informatifs. Pour la XIII^e législature, le motif retenu figure une colonnade stylisée, dont le fronton en forme de flèche pointée vers le haut symbolise une Assemblée tournée vers l'avenir. Cette ligne est complétée par une collection dédiée à la commémoration des grands débats parlementaires du passé, dont les couvertures laissent une place majeure aux photos.



6 PÔLES DE COMPÉTENCES POUR RENFORCER LA CAPACITÉ DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION

La XIII^e législature a, dès son ouverture, pu pleinement bénéficier du système des "pôles de compétences" mis en place en 2006, qui permet aux différentes instances de l'Assemblée de s'appuyer sur des services spécialisés dans la législation, l'évaluation et le contrôle. Conséquence : en six mois, la treizième législature a créé trois fois plus de missions que la précédente ! Ces six pôles sont :

- > AFFAIRES INTERNATIONALES ET DE DÉFENSE
- > AFFAIRES EUROPÉENNES
- > ÉCONOMIE ET ÉVALUATION SCIENTIFIQUE
- > FINANCES PUBLIQUES
- > AFFAIRES JURIDIQUES
- > CULTURE ET QUESTIONS SOCIALES



L'ACTION LÉGISLATIVE

RÉFORME DES UNIVERSITÉS, INSTAURATION DU SERVICE MINIMUM DANS LES TRANSPORTS COLLECTIFS, STIMULATION DU POUVOIR D'ACHAT, RÉGULATION DU REGROUPEMENT FAMILIAL ET DU DROIT D'ASILE, LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE PÉNALE : SOUCIEUX DE TRADUIRE SANS DÉLAI LES ORIENTATIONS VALIDÉES PAR LES FRANÇAIS LORS DES SCRUTINS DU PRINTEMPS 2007, **LES DÉPUTÉS ONT CETTE ANNÉE CONNU UNE ACTIVITÉ LÉGISLATIVE INTENSE.** D'AUTANT QUE L'ASSEMBLÉE A PAR AILLEURS POURSUVI SON ACTION DE FOND POUR **CONSOLIDER NOTRE ÉTAT DE DROIT**, À TRAVERS NOTAMMENT LA RÉFORME DE LA PROCÉDURE PÉNALE, L'INSCRIPTION DANS LA CONSTITUTION DE L'INTERDICTION DE LA PEINE DE MORT OU LA MODERNISATION DU STATUT DU CHEF DE L'ÉTAT.



Institutions et droit

[page 28](#)

Justice et sécurité

[page 30](#)

Économie, emploi

[page 32](#)

Solidarité, éducation

[page 34](#)

Liste des lois adoptées en 2007

[page 36](#)



L'ASSEMBLÉE POUR UNE DÉMOCRATIE MODERNISÉE ET UN ÉTAT DE DROIT RENFORCÉ

Poursuivant son action en faveur d'une démocratie plus transparente, dans laquelle chaque dépositaire de l'autorité publique est, quel que soit son rang, pleinement responsable devant les citoyens, l'Assemblée a rénové le statut juridique du chef de l'État et instauré un contrôle démocratique sur l'action des services de renseignement. Elle a parallèlement renforcé les outils législatifs de promotion de la parité hommes-femmes. Elle s'est enfin engagée dans un effort résolu de simplification de notre droit, afin que la loi retrouve la lisibilité et la simplicité dont dépend directement son autorité.

NOUVELLE ÉTAPE SUR LE CHEMIN DE LA PARITÉ HOMMES-FEMMES

Avec la loi du 31 janvier 2007, le législateur poursuit l'effort engagé depuis la révision constitutionnelle adoptée en 1999 pour « promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ». Afin de rendre les mécanismes en vigueur plus incitatifs, cette loi réduit substantiellement l'aide publique à l'encontre des partis qui ne respecteraient pas le principe de parité à partir des prochaines élections législatives. À l'échelon local, la parité est dorénavant impérative pour la désignation des adjoints au maire (dans les villes de

plus de 3 500 habitants), ainsi que pour celle des exécutifs des conseils régionaux. Malgré cette dernière disposition jugée « satisfaisante et novatrice » par Marie-Jo Zimmermann, Présidente de la Délégation aux droits des femmes, un consensus s'est dégagé au sein de celle-ci - comme parmi les femmes parlementaires de toutes sensibilités - pour souhaiter que l'exécutif soumette rapidement au Parlement un projet plus large, permettant d'assurer la parité dans l'ensemble des institutions publiques élues, notamment les conseils généraux.



Catherine Génisson, Vice-présidente de l'Assemblée nationale.

Marie-Jo Zimmermann, Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.



CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE POUR LES SERVICES DE RENSEIGNEMENT

Bien que dotés de pouvoirs renforcés pour faire face à la montée du terrorisme, nos services de renseignement étaient pratiquement les derniers en Europe à échapper à tout contrôle démocratique. C'est pour mettre un terme à cette « anomalie difficilement justifiable » - selon les mots du rapporteur du projet Bernard Carayon - que le législateur a, par la loi du 9 octobre 2007, créé la « délégation parlementaire au renseignement ». Composée de quatre députés et quatre sénateurs, **cette nouvelle instance de contrôle sera à même de recueillir toutes**

informations utiles sur le budget et l'activité des services concernés (DST, DGSE, RG, DRM...) et, le cas échéant, de procéder à l'audition de leurs directeurs et ministres de tutelle. Un rapport public annuel adressé au Président de la République, au Premier ministre ainsi qu'aux présidents des assemblées viendra à date fixe dresser un bilan d'activité et pointer les éventuelles dérives. Grâce à un amendement d'Yves Fromion, la délégation pourra de surcroît adresser à tout moment des recommandations et observations au Gouvernement sur le fonctionnement des services de renseignement, dès que l'actualité le justifiera.

Bernard Carayon, rapporteur du projet de loi créant une délégation parlementaire au renseignement.

Michel Voisin, Vice-président de la Commission de la défense et **Christophe Guilloteau**, Secrétaire de la Commission de la défense.

STATUT JURIDIQUE RÉNOVÉ POUR LE CHEF DE L'ÉTAT

“Si la Constitution doit protéger la fonction présidentielle, elle ne saurait plus aujourd’hui empêcher de juger la personne”. Forts de cette conviction partagée sur tous les bancs et résumée par Philippe Houillon, rapporteur du projet, députés et sénateurs réunis en Congrès ont procédé à la réforme du statut du chef de l’État. Tout en réaffirmant l’immunité du Président pour les actes accomplis dans l’exercice de ses fonctions, la loi constitutionnelle du 23 février

2007 autorise dorénavant l’ouverture ou la reprise de procédures judiciaires à l’expiration de celles-ci. Deuxième changement de taille : durant le mandat, l’inviolabilité du chef de l’État cesse de prévaloir en cas de “manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l’exercice de son mandat” et non plus seulement dans l’hypothèse de “haute trahison”. Une procédure de destitution peut être alors engagée devant la Haute Cour, désormais composée de tous les mem-

bres du Parlement. Afin de sécuriser la procédure, deux amendements parlementaires sont venus, d’une part, porter aux deux tiers la majorité requise pour la réunion de la Haute Cour (André Vallini) et, d’autre part, supprimer la possibilité initialement prévue “d’empêchement” du Président dans l’attente du jugement de la Haute Cour - disposition que les députés ont jugée contraire au principe de présomption d’innocence (Philippe Houillon).



André Vallini, membre de la Commission des lois



SIMPLIFIONS LA LOI !

ZOOM

127 lois purement et simplement abrogées, en raison de leur caractère désuet ou redondant : c'est l'un des résultats du chantier de simplification du droit ouvert par l'Assemblée sous l'impulsion de Jean-Luc Warsmann, Président de la Commission des lois. En procédant à cette première vague d'abrogations à travers la loi du 20 décembre 2007, les députés ont radicalement allégé de nombreuses procédures de la vie courante

(suppression du certificat médical prénuptial ou de la déclaration de taxe d'apprentissage...). Ils ont dans le même temps érigé en principe l'obligation faite à l'administration d'abroger décrets et règlements devenus sans objet. Pour ouvrir ce chantier à tous les citoyens, un site Internet simplifionslaloi@assemblee-nationale.fr a été créé afin de recueillir des suggestions en la matière.



ASSURER LA SÉCURITÉ, GARANTIR LES LIBERTÉS

Intensifier le combat contre l'insécurité, mais dans le respect scrupuleux de l'État de droit, telle est l'attente clairement exprimée par la majorité des Français lors des dernières consultations électorales. Pour y répondre, les députés ont adopté cette année un dispositif empreint d'une très grande fermeté à l'égard des récidivistes. Simultanément, ils ont renforcé la protection des libertés publiques en réformant la procédure pénale dans le sens d'un plus grand respect des droits des justiciables, en créant un Contrôleur général des lieux de privation de liberté et en inscrivant l'interdiction de la peine de mort dans le corps même de la Constitution.



LA LOI TIRE LES LEÇONS D'OUTREAU

Créée par l'Assemblée en 2005, la commission d'enquête sur l'affaire d'Outreau avait conclu à la nécessité de réformer en profondeur notre système judiciaire, en particulier les principes gouvernant l'instruction. C'est à cet objectif que s'est attachée la loi du 5 mars 2007 « tendant à renforcer l'équilibre de la procédure pénale ». Ce texte s'appuie en large partie sur les recommandations contenues dans le rapport « Au nom du peuple français, juger après Outreau » (2006) synthétisant les travaux de la commission d'enquête. Ainsi, dans son premier volet, **la loi met fin à la solitude du juge d'instruction en créant, dans de nombreuses juridictions, de véritables « pôles d'instruction »**. Parallèlement, elle rend à l'instruction une vraie

dimension contradictoire : présence obligatoire d'un avocat lors du débat devant le juge des libertés, enregistrement audiovisuel des interrogatoires, possibilité, une fois la mise en examen prononcée, de contester celle-ci au moins une fois tous les six mois jusqu'à l'ouverture du procès. Enfin, un volet substantiel est consacré à entourer de précautions le recueil de la parole des mineurs, grâce notamment aux enregistrements vidéo, gages d'une meilleure appréciation de leur sincérité. Au terme des débats, le rapporteur du projet Guy Geoffroy a pu se féliciter que plus des deux tiers des propositions législatives de la commission Outreau se soient finalement retrouvées, grâce à cette nouvelle loi, transcrites dans notre droit.

Jean-Luc Warsmann, Président de la Commission des lois.

André Vallini, membre de la Commission des lois, président de la commission d'enquête sur l'affaire d'Outreau.

Philippe Houillon, membre de la Commission des lois, rapporteur de la commission d'enquête sur l'affaire d'Outreau.



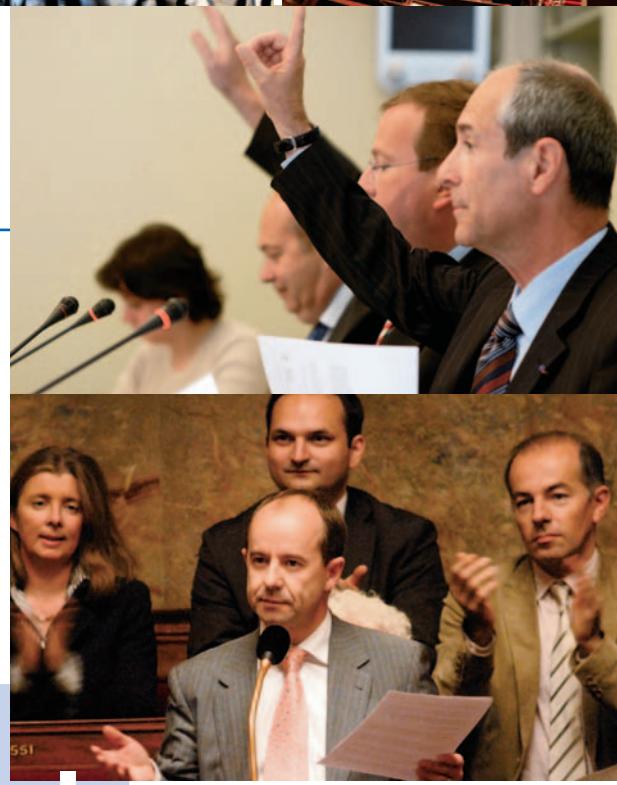
UN « CONTRÔLEUR GÉNÉRAL » POUR LA DIGNITÉ DES DÉTENUS

Une personnalité indépendante, dotée des moyens de faire respecter la dignité et les droits essentiels des détenus ainsi que de toute personne privée de liberté : telle est l'avancée opérée par le législateur avec l'adoption de la loi du 30 octobre 2007 « instituant un Contrôleur général des lieux de privation de liberté ». Revêtant la forme d'une autorité administrative indépendante et disposant de moyens propres en personnel d'enquête, le Contrôleur pourra être saisi par les particuliers

mais aussi – point essentiel pour l'effectivité du dispositif – par les associations de défense des droits fondamentaux. Par leurs amendements, les députés ont veillé à ce que l'administration ne puisse se dérober aux investigations du Contrôleur ni pendant les opérations de transfèrement (amendement de Guy Geoffroy), ni en avançant des motifs qui ne revêtiraient pas un caractère grave et impérieux (Philippe Goujon, rapporteur).

Guy Geoffroy, Vice-président de la Commission des lois.

Jean-Jacques Urvoas, membre de la Commission des lois



Serge Blisko, membre de la Commission des lois

VIFS DÉBATS AUTOUR DES « PEINES PLANCHERS »

Si la délinquance générale a diminué de 11% depuis 2002, le nombre des condamnations pour récidive a pour sa part connu une tendance inverse, enregistrant entre 2000 et 2005 une augmentation de 68%. C'est pour venir à bout de ce véritable « noyau dur de la délinquance » que le législateur a complété par la loi du 10 août 2007 le dispositif de lutte contre la récidive issu de la loi du 12 décembre

2005. Première innovation : le texte instaure un système de « peines minimales d'emprisonnement » permettant d'éviter la remise en liberté hâtive de multi-délinquants, le juge demeurant libre de s'écartier de ce système au cas par cas, par décision motivée. La loi atténue en second lieu les effets de l'excuse de minorité pour les délinquants récidivistes de plus de 16 ans dont le caractère violent est avéré.

Elle procède enfin à la systématisation de l'junction de soins. Soucieux d'entourer cette dernière disposition de toutes les garanties nécessaires – tant en termes d'efficacité que d'humanité –, les députés ont adopté un amendement de Serge Blisko imposant une évaluation rigoureuse de son application d'ici la fin de la législature.



L'INTERDICTION DE LA PEINE DE MORT INSCRITE DANS LA CONSTITUTION

« Il est ajouté au titre VIII de la Constitution un article 66-1 ainsi rédigé : "Nul ne peut être condamné à la peine de mort" ». En adoptant la loi du 23 février 2007, députés et sénateurs ont souhaité, vingt-cinq ans après l'abolition de la peine capitale, donner une portée constitutionnelle à cette évolution déci-

sive de notre droit pénal. « Témoignant avec force de l'attachement de la France aux valeurs de la dignité humaine », cette inscription aura pour effet de placer tout débat sur la peine de mort hors de portée des passions et soubresauts de l'actualité immédiate.

ZOOM

LE pari du TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA CROISSANCE DURABLE

L'Assemblée a d'ores et déjà donné une traduction concrète aux aspirations sociales et économiques qui se sont exprimées durant les débats électoraux du printemps 2007, par plusieurs textes de loi sur le travail, le pouvoir d'achat et l'investissement productif. Une action complétée par l'instauration de mesures structurelles, telles que la mise en place d'un service minimum dans les transports publics.

ENCOURAGER LE TRAVAIL POUR RENOUER AVEC LA CROISSANCE

Stagnation des revenus du travail, taux de prélèvements obligatoires de l'ordre de 44%... : l'atonie de la croissance française s'explique en grande partie par ces deux grands traits de notre système économique, qui figent les ressources disponibles et amputent d'autant les flux de consommation et d'investissement des ménages. C'est pour inverser cette tendance que les députés ont adopté, avec la loi du 21 août 2007, un ambitieux plan « en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) ». Les moyens déployés sont multiples : **défiscalisation des heures supplémentaires et des salaires étudiants**, crédit d'impôt sur les

intérêts d'emprunt pour favoriser l'accès à la propriété, allègement des droits de succession en vue d'accroître le revenu disponible des ménages (désormais, 93,7 % des héritiers en ligne directe sont exonérés des droits de succession). Centré sur la revalorisation du pouvoir d'achat, le dispositif comporte aussi un volet ciblé sur les ménages les plus modestes. Crée à titre expérimental, le revenu de solidarité active permettra en particulier de lutter contre l'inquiétant phénomène de « pauvreté au travail », en simplifiant les aides et en gommant les effets de seuil au profit des plus bas revenus.



Didier Migaud, Président de la Commission des finances.

La Commission des finances, de l'économie générale et du plan.



TRANSPORT : LE SERVICE MINIMUM VOIT LE JOUR

“Être pragmatiques pour répondre aux attentes des Français” : ainsi que l'a souligné le rapporteur Jacques Kossowski, les débats qui ont conduit à l'adoption de la loi du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs ont clairement été dominés par le souci de l'intérêt des usagers. Le texte repose sur **trois axes forts** : la prévention des conflits par l'obligation de négocier, avant le 1er janvier 2008, une procédure de négociation préalable au dépôt de tout préavis de grève, l'**organisation du service en**

cas de grève ou d'une autre perturbation prévisible du trafic, la **garantie des droits des usagers**, notamment par le **renforcement de leur droit** à l'information et un régime d'indemnisation. Par ailleurs, mettant un terme à la pratique des « numéros payants », un amendement parlementaire est venu imposer la gratuité absolue des dispositifs d'information en période de perturbations. Soucieux de l'efficacité d'un système reposant sur la passation d'accords au sein des entreprises, les députés ont obtenu du Gouvernement qu'il leur présente, au plus tard le 1er octobre 2008, un rapport sur l'application de la loi.

Hervé Mariton, Président de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres.

Jacques Kossowski, membre de la Commission des affaires économiques.

BUDGET 2008 : MAÎTRISER LES DÉPENSES, STIMULER L'INNOVATION.

La loi de finances pour 2008 a élargi la norme de stabilisation des dépenses de l'État. Pour 2008, un nouveau contrat a ainsi été conclu avec les collectivités territoriales, reposant sur une stabilisation en volume des concours qui leur sont versés par l'État. Le franchissement d'un nouveau cap dans la maîtrise des dépenses et le maintien

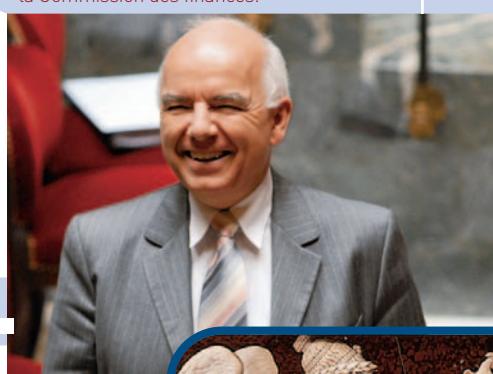
d'un fort dynamisme des ressources de l'État permettront par ailleurs de contenir le déficit par rapport à celui prévu en loi de finances initiale pour 2007, de 42 à 41,7 milliards d'euros. Par la réforme du crédit d'impôt recherche, l'**État a déployé un effort sans précédent pour soutenir la recherche et améliorer la compétitivité de l'économie.**

La loi de finances pour 2008 a relevé le crédit d'impôt recherche, dont le taux a été porté à 30 % jusqu'à 100 millions d'euros de dépenses de recherche, puis à 5% au-delà. Ce sont ainsi 800 millions d'euros en 2009 et 1,3 milliard d'euros en régime de croisière qui seront consacrés à l'objectif stratégique de soutien à la recherche.

Jean-Pierre Brard, Secrétaire de la Commission des finances.



Marie-Anne Montchamp, membre de la Commission des finances.



POUR EN FINIR AVEC LA CONTREFAÇON

ZOOM
La contrefaçon coûte chaque année à l'économie française près de 6 milliards d'euros. Elle représente de plus un véritable danger pour la santé publique avec, comme l'a rappelé Guillaume Garot, orateur pour le groupe socialiste, la multiplication de « faux médicaments, faux laits infantiles, fausses pièces détachées... ». C'est pourquoi la loi du 29 octobre 2007 renforce sensiblement

les procédures de « saisie - contrefaçon », permettant la saisie de produits contrefaits chez les contrefacteurs mais également chez tous les intermédiaires impliqués. Grâce à un amendement de Philippe Gosselin, les pouvoirs de la douane en la matière ont parallèlement été sensiblement renforcés.



L'AMBITION D'UNE FRANCE PLUS SOLIDAIRE

En matière sociale et éducative, l'Assemblée s'est cette année attachée à adopter les textes qu'appellent les mutations, toujours plus rapides, des modes de vie de notre société. Il s'agit bien sûr de protéger les individus les plus vulnérables, en luttant contre la maltraitance infantile ou en instaurant le droit au logement opposable. Il s'agit aussi de mieux organiser les flux migratoires en régulant le regroupement familial et le droit d'asile. Il s'agit enfin de préparer l'avenir en insufflant à nos universités une culture nouvelle, faite d'ambition et de responsabilité.



JUGULER LA MALTRAITANCE INFANTILE

Deux enfants meurent chaque semaine en France victimes de violences exercées dans le cadre familial. Refusant, toutes sensibilités confondues, d'assimiler cet état de fait à une fatalité, les députés ont entrepris, à travers l'adoption de la loi du 5 mars 2007, une réforme en profondeur de la protection de l'enfance. Directement inspiré des propositions de la « mission famille » créée au sein de l'Assemblée en 2005 et notamment de son rapport « L'enfant d'abord », le nouveau dispositif repose sur une conviction simple : seule une prévention exercée très en amont peut permettre de venir à bout de la maltraitance infantile. C'est pourquoi, après avoir conforté les conseils généraux dans

leur rôle de pilotes de l'aide à l'enfance, le texte dote ceux-ci de moyens nouveaux pour organiser des « bilans familiaux » réguliers et mettre sur pied des « cellules de signalement départementales ».

Diversifiant les modes de prise en charge afin, selon la rapporteure, « de réserver l'intervention judiciaire aux cas les plus graves », la loi, grâce à un amendement de Patricia Adam, permettra d'assurer à l'enfant le maintien des liens noués avec d'autres personnes que ses parents, par exemple les familles d'accueil. D'autres amendements ont notamment permis d'améliorer le suivi médico-social des femmes enceintes et de renforcer la prévention sanitaire auprès des élèves.

Patricia Adam, auteur d'un amendement au projet de loi réformant la protection de l'enfance.

Martine Billard, membre de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.



AMBITION ET RESPONSABILITÉ POUR LES UNIVERSITÉS

“Répondre au double défi de la massification et de la mondialisation auquel est confronté notre enseignement supérieur” : tel est, selon les mots du rapporteur Benoist Apparu, l’objectif de la loi du 10 août 2007 sur « les libertés et responsabilités des universités ». **Le dispositif, très dense, dégage d’abord les moyens d’une gouvernance autonome des universités** : conseils d’administration resserrés (20 à 30 membres) et ouverts à des personnalités extérieures, règles de recrutement assouplies, possibilité de créer des fondations d’entreprise... La loi veille en second lieu à conforter les droits des

étudiants, qui disposeront de davantage de liberté dans le choix de leur faculté. Le texte assigne à l’enseignement supérieur une mission nouvelle d’orientation et d’insertion professionnelle. Au terme de débats vifs, qui ont vu l’opposition s’inquiéter des risques liés à un éventuel désengagement de l’État, le ministre de l’Enseignement supérieur a rendu hommage aux travaux pionniers conduits ces dernières années par l’Assemblée sur la question universitaire. A notamment été salué comme source d’inspiration directe de la réforme le rapport de Michel Bouvard et Alain Claeys sur la gouvernance des universités (2006)



Benoist Apparu, membre de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, rapporteur du projet de loi sur les libertés et responsabilités des universités.

Jean-Pierre Door, Secrétaire de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.



George Pau-Langevin, membre de la Commission des lois.
Nicolas Perruchot, membre de la Commission des finances



Aurélie Filippetti, membre de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

NOUVEAU CADRE LÉGAL POUR LE REGROUPEMENT FAMILIAL

Institué pour favoriser l’intégration, le regroupement familial a parfois eu des effets inverses à ceux initialement escomptés, attirant dans certains cas sur notre sol des populations mal préparées à y vivre. Pour neutraliser ces effets tout en sauvegardant le principe même du droit au regroupement, la loi du 20 novembre 2007 – qui a suscité des débats nourris – en conditionne l’exercice de manière plus rigoureuse. Désormais, toute personne désireuse

de rejoindre la France pourra être « évaluée » dans son pays d’origine « sur sa connaissance de la langue française et des valeurs de la République ». **L’étranger souhaitant faire venir sa famille devra parallèlement établir qu’il dispose des « revenus adaptés » à la taille de celle-ci**. Au terme d’un amendement du rapporteur, qui a suscité un débat extrêmement vif, les candidats au regroupement pourront par ailleurs solliciter la comparaison

de leurs empreintes génétiques aux fins de vérification de leur filiation. De manière complémentaire, la loi entend favoriser une « immigration choisie », assouplissant notamment les règles d’entrée pour les salariés en mission. Elle restructure en dernier lieu la gestion des demandes d’asile à la frontière, le ministère de l’Immigration, de l’intégration, de l’identité nationale et du codéveloppement assurant désormais la tutelle de l’OFPRA.

LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE ENTRE DANS LES FAITS

Longtemps réputé difficile - voire impossible - à mettre en œuvre, le droit au logement opposable est devenu réalité. Pour opérer cette avancée, les députés ont adopté, à travers la loi du 5 mars 2007, une méthode caractérisée par une double volonté de pragmatisme et de volontarisme. Première étape : une commission de médiation est mise en place dans chaque département, avant que l’opposabilité

properment dite n’entre en vigueur le 1er décembre 2008 au profit des personnes les plus fragiles. Ultime objectif, qui sera atteint en 2012 : toute personne éligible aux logements sociaux disposera d’un droit opposable « à un logement décent et indépendant ». Fait notable : à l’initiative des députés, un « comité de suivi » garantira que les décrets d’application seront pleinement conformes à la volonté du législateur.



LOIS ADOPTÉES EN 2007

Lois adoptées, à l'exclusion des lois autorisant la ratification de traités ou de conventions internationales.

JUSTICE ET DROIT

- **23 février 2007**
Loi constitutionnelle relative à l'interdiction de la peine de mort
- **5 mars 2007**
Loi modifiant les articles 414-8 et 414-9 du code pénal
- **5 mars 2007**
Loi organique relative au recrutement, à la formation et à la responsabilité des magistrats
- **5 mars 2007**
Loi relative à la prévention de la délinquance
- **5 mars 2007**
Loi tendant à renforcer l'équilibre de la procédure pénale

- **5 mars 2007**
Loi portant modifications du code de justice militaire et du code de la défense
- **10 août 2007**
Loi renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs
- **30 octobre 2007**
Loi instituant un Contrôleur général des lieux de privation de liberté
- **13 novembre 2007**
Loi relative à la lutte contre la corruption
- **20 décembre 2007**
Loi relative à la simplification du droit



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- **31 janvier 2007**
Loi tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives
- **2 février 2007**
Loi de modernisation de la fonction publique
- **2 février 2007**
Loi relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements
- **19 février 2007**
Loi relative à la fonction publique territoriale
- **21 février 2007**
Loi organique et loi portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer

- **23 février 2007**
Loi constitutionnelle portant modification du titre IX de la Constitution
- **23 février 2007**
Loi constitutionnelle modifiant l'article 77 de la Constitution
- **5 mars 2007**
Loi relative à la Commission nationale consultative des droits de l'homme
- **9 octobre 2007**
Loi portant création d'une délégation parlementaire au renseignement
- **7 décembre 2007**
Loi organique et loi tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française





ÉCONOMIE, FINANCES PUBLIQUES ET EMPLOI

- **19 février 2007**
Loi instituant la fiducie
- **20 février 2007**
Loi portant diverses dispositions intéressant la Banque de France
- **27 février 2007**
Loi relative aux règles d'urbanisme applicables dans le périmètre de l'opération d'intérêt national de La Défense
- **5 mars 2007**
Loi relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur
- **31 juillet 2007**
Loi de règlement du budget de l'année 2006
- **21 août 2007**
Loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat
- **29 octobre 2007**
Loi de lutte contre la contrefaçon
- **17 décembre 2007**
Loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans les domaines économique et financier
- **24 décembre 2007**
Loi de finances pour 2008
- **24 décembre 2007**
Loi ratifiant l'ordonnance relative à la valorisation des produits agricoles, forestiers ou alimentaires et des produits de la mer

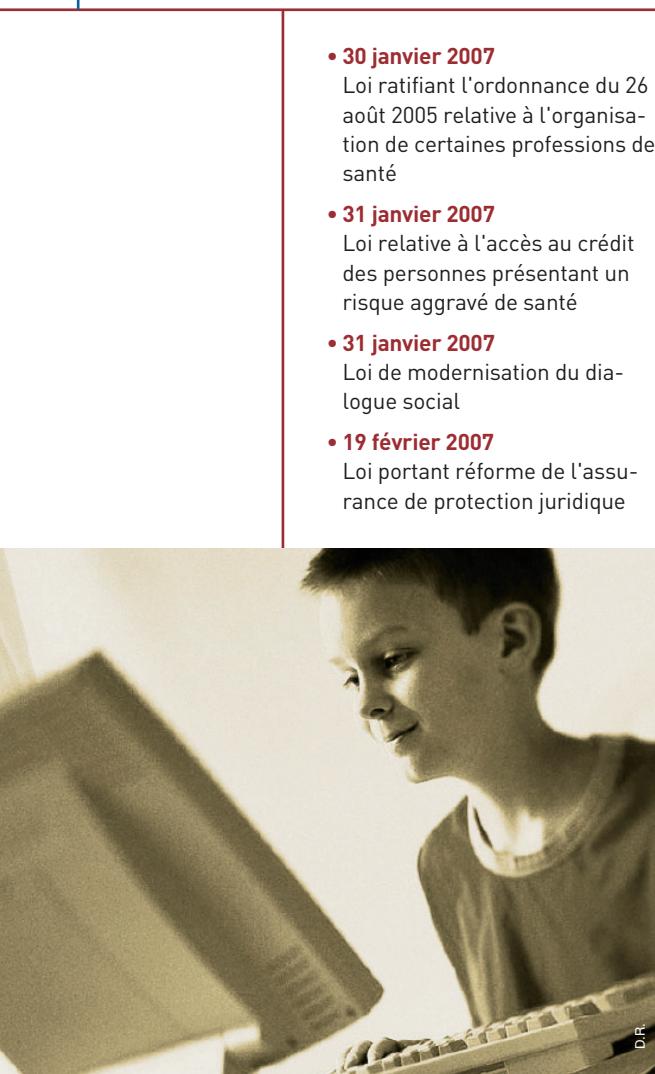


D.R.

- **25 décembre 2007**
Loi de finances rectificative pour 2007
- **3 janvier 2008**
Loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs

ENVIRONNEMENT, AFFAIRES SOCIALES, ÉDUCATION

- **30 janvier 2007**
Loi ratifiant l'ordonnance du 26 août 2005 relative à l'organisation de certaines professions de santé
- **31 janvier 2007**
Loi relative à l'accès au crédit des personnes présentant un risque aggravé de santé
- **31 janvier 2007**
Loi de modernisation du dialogue social
- **19 février 2007**
Loi portant réforme de l'assurance de protection juridique
- **26 février 2007**
Loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine du médicament
- **26 février 2007**
Loi relative aux modalités de dissolution de la mutuelle dénommée Société nationale « Les Médaillés militaires »
- **5 mars 2007**
Loi portant réforme de la protection juridique des majeurs
- **5 mars 2007**
Loi relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur
- **5 mars 2007**
Loi réformant la protection de l'enfance
- **5 mars 2007**
Loi instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale
- **10 août 2007**
Loi relative aux libertés et responsabilités des universités
- **21 août 2007**
Loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs
- **20 novembre 2007**
Loi relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile
- **17 décembre 2007**
Loi permettant la recherche des bénéficiaires des contrats d'assurance sur la vie non réclamés et garantissant les droits des assurés
- **17 décembre 2007**
Loi relative au parc naturel régional de Camargue
- **19 décembre 2007**
Loi de financement de la sécurité sociale pour 2008
- **21 janvier 2008**
Loi ratifiant l'ordonnance du 12 mars 2007 relative au code du travail





INFORMER, CONTRÔLER, ÉVALUER

DANS UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION PERMANENTE, ANTICIPER ET PRÉVENIR LES DÉRIVES DE TOUTE NATURE QUI MENACENT LES DROITS DES INDIVIDUS, LA SANTÉ PUBLIQUE OU LES ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX S'AVÈRE **UNE NÉCESSITÉ TOUT AUSSI PRIMORDIALE QUE D'ÉDIFIER DE NOUVELLES NORMES.** TEL EST L'OBJET DE LA MISSION D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. L'ANNÉE 2007 A ILLUSTRÉ LA VARIÉTÉ CROISSANTE DES DOMAINES D'ACTION DANS LESQUELS LES DÉPUTÉS ONT FAIT PORTER CE CONTRÔLE, QU'IL S'AGISSE DE L'ENVIRONNEMENT, DES DOSSIERS SCIENTIFIQUES, DES QUESTIONS FINANCIÈRES, DE L'EMPLOI OU DE LA SOLIDARITÉ.



Recherche et environnement

[page 40](#)

Affaires sociales

[page 42](#)

Finances

[page 44](#)



PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT, STIMULER LA RECHERCHE

Grâce notamment à ses instances spécialisées que sont l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) et l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé (OPEPS), le Parlement joue un rôle croissant de contrôle et de proposition en matière scientifique, médicale et technologique. La manière dont l'Assemblée s'est d'emblée associée au Grenelle de l'environnement illustre pleinement cette capacité nouvelle à concilier expertise technique et approche citoyenne sur ces grandes questions de l'avenir.

L'ASSEMBLÉE AU CŒUR DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Avec le Grenelle de l'environnement, pouvoirs publics, entreprises, experts et associations ont engagé pour la première fois en France une démarche concertée ayant pour but de faire du développement durable une réalité. Dès l'été, l'Assemblée a tenu à s'inscrire au cœur de ce processus en créant, sous l'égide de la Commission des affaires économiques et en liaison avec la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire, un comité de suivi du Grenelle de l'environnement. Réunissant dix-sept députés de toutes sensibilités, cette instance s'est donné un double objectif. Il s'agit en premier lieu d'entretenir un flux d'échanges et d'informations constant avec les différents groupes de travail qui pilotent les six « dossiers structurants » du Gre-

nelle. C'est pourquoi les présidents de chacun des groupes de travail ont été tour à tour auditionnés par les députés, en amont de la tenue des tables rondes des 24, 25 et 26 octobre à Matignon. Le second objectif est de préparer activement la loi de programmation qui, courant 2008, viendra donner une traduction concrète aux différents « chantiers opérationnels » lancés à l'issue de ces tables rondes. Soulignant que « la responsabilité du législateur vis-à-vis des générations futures est engagée », le Président Patrick Ollier a d'ores et déjà signifié que ce comité de suivi resterait en place tout au long de la législature, afin que les députés demeurent associés dans toutes ses étapes à cette ambition nouvelle pour l'environnement.



Patrick Ollier, Président de la Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire.

Christian Jacob, Président de la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire, membre de la Commission des affaires économiques.



OPEPS : UN ENJEU MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

À l'origine de 130 000 séjours hospitaliers chaque année, les accidents vasculaires cérébraux (AVC) sont devenus un enjeu majeur de santé publique. Soucieux de disposer d'un diagnostic complet sur ce dossier, l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé (OPEPS) a cette année consacré une part déterminante de ses travaux à « la prise en charge précoce des

accidents vasculaires cérébraux ». Le rapport qui en a résulté, présenté par Jean Bardet, préconise prioritairement une meilleure adaptation de l'hôpital aux problèmes particuliers posés par les AVC, avec notamment la création d'unités spécifiques de soins neuro-vasculaires (UUNV), le développement de structures de soins de suite et la mise en place d'une véritable « filière

d'urgence AVC ». Insistant sur le caractère décisif de la prise en charge précoce, l'étude se conclut par un appel à la mise sur pied d'un « plan national AVC » permettant aux patients de mieux repérer les premiers signes de cette pathologie et de bénéficier d'une médicalisation rapide grâce à un centre national d'appel dédié.



Jean Bardet, rapporteur de la mission d'information sur la prise en charge précoce des accidents vasculaires cérébraux.



Claude Birraux, Premier vice-président de l'OPECST.



Alain Claeys, membre de l'OPECST.

POLITIQUE SPATIALE : LA NÉCESSITÉ DE L'AUDACE

Notre pays demeure la première puissance spatiale européenne. Derrière cette donnée rassurante, plusieurs facteurs se conjuguent, qui font craindre un décrochage de l'Europe et de la France dans la compétition spatiale internationale : stagnation des financements publics, émergence de nouveaux concurrents tels l'Inde et la Chine, baisse des commandes de satellites de télécommunication. C'est pour contribuer à une prise de conscience que l'OPECST a consacré en 2007 une part de ses travaux à la question spatiale. Concrétisée par un rapport « Politique spatiale : l'audace ou le déclin », l'étude conduite par Christian Cabal et Henri Revol résonne comme un cri d'alarme. À l'heure où, soulignent les rapporteurs, les satellites sont indispensables pour lutter contre le réchauffement climatique, les déci-

deurs européens ne peuvent prendre la responsabilité, pour des motifs budgétaires de court terme, de « manquer une étape déterminante » dans la course à l'espace. Pour inverser la tendance, le rapport suggère une véritable programmation spatiale à dix ans复习able à mi-parcours, une simplification de l'organisation institutionnelle du spatial européen et un appui déterminé au programme Ariane 5, ouvrant la perspective de vols habités d'ici dix ans.

Au-delà de ses rapports d'information, l'Office a notamment engagé le processus d'évaluation de la loi du 6 août 2004 relative à la bioéthique au travers d'une audition publique organisée par Alain Claeys et Jean-Sébastien Vialatte.



SEPT NOUVELLES ÉTUDES LANCÉES PAR L'OPECST

ZOOM

Plus de vingt ans après sa création, l'OPECST rencontre une demande croissante de la part des parlementaires pour mieux cerner les enjeux scientifiques, technologiques et désormais environnementaux des politiques publiques. En témoigne le nombre particulièrement élevé d'études nouvelles lancées dès le début de cette

législature : pas moins de sept, sur des thèmes aussi variés que les ressources halieutiques, l'apport de la science et de la technologie à la compensation du handicap, les pesticides, la bioéthique, les semi-conducteurs, la sécurité des barrages hydrauliques, la stratégie nationale de recherche en matière d'énergie.



DES POLITIQUES SOCIALES MIEUX ÉVALUÉES

Dès l'ouverture de la législature, les députés se sont attachés à porter leurs travaux sur les grands dossiers appelés à dominer le débat social dans les années à venir. Soucieux de pérenniser notre modèle de solidarité tout en garantissant son financement sur le long terme, ils ont mis l'accent sur une démarche évaluative, à travers le renforcement de l'action de la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS) et une étude de fond sur la surconsommation médicale en France. Ils ont parallèlement créé deux missions d'information communes sur les grandes données économiques et sociales et les exonérations de cotisations sociales.

EMPLOI, SANTÉ : DES PISTES POUR DEMAIN



La Commission des affaires culturelles, familiales et sociales a entamé ses travaux de la législature en créant cinq grandes missions d'information :

- la mission sur le **dossier médical personnel (DMP)**, présidée par Jean-Pierre Door, passera au crible les avantages et les risques des nouveaux modes de gestion informatisée des données médicales. Déjà expérimenté auprès de 30 000 patients, le DMP a reçu un accueil favorable du public et des professionnels de santé ; il reste cependant à valider, notamment au regard de l'impératif de confidentialité ;
- la mission sur les **Agences régionales de santé (ARS)**, présidée par Yves Bur, se penchera sur ces structures nouvelles destinées à se substituer aux agences régionales de l'hospitalisation, tout en assumant

des compétences élargies au secteur ambulatoire, à la prévention et au domaine médico-social ;

- la mission sur les **maisons de l'emploi**, présidée par Christine Dalloz, dressera un premier bilan de cette innovation née du plan de cohésion sociale, qui vise à réunir en un même lieu les différents intervenants du service public de l'emploi (DDTEFP, ANPE, Assedic...) et de l'aide à l'insertion (AFPA, missions locales d'insertion...) ;
- la mission consacrée à la **pénibilité au travail**, présidée par Jean-Frédéric Poisson, aura pour tâche de mieux définir une notion appelée à jouer un rôle-clé dans le dialogue social des années à venir.
- enfin, la mission d'information sur la **gouvernance et le financement des structures associatives**, présidée par Pierre Morange, dont les premiers travaux ont commencé début 2008.

Pierre Méhaignerie, Président de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Marie-Christine Dalloz, membre de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.



LES DÉPUTÉS SE PENCHENT SUR LES GRANDS INDICES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Les grands indices – inflation, croissance, chômage – et leurs modes de calcul sont en débat. D'un côté, la transparence due aux citoyens appelle des indicateurs rigoureux, homogènes et permettant des comparaisons entre pays. Mais, **de l'autre, une demande sociale croissante s'exprime pour des statistiques plus en prise sur la vie quotidienne, voire sur des données subjectives telles que le bien-être ou la qualité de vie.** C'est pour concilier ces approches, toutes deux nécessaires, qu'a été créée le 28 novembre 2007 une mission d'information sur la mesure des grandes données économiques et sociales. Présidée par

Pierre-Alain Muet, elle sera chargée, sous l'impulsion de son rapporteur Hervé Mariton, de dresser un bilan des instruments de mesure existants et de formuler des propositions opérationnelles pour renouer avec des statistiques acceptées par tous. Afin que toutes les dimensions – économiques, budgétaires et sociales – soient intégrées dans la réflexion, la mission sera placée sous la responsabilité conjointe de la Commission des affaires économiques, de la Commission des finances et de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Pierre-Alain Muet, Président de la mission d'information sur la mesure des grandes données économiques et sociales.



Jean Mallot, membre de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Co-président de la MECSS.

Pierre Morange, Vice-président de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Co-président de la MECSS.

SURMÉDICATION : POUR UNE RÉVOLUTION DANS LES MENTALITÉS



Catherine Lemorton, rapporteure de l'étude sur la prescription, la consommation et la fiscalité des médicaments en France.

La France demeure au premier rang en Europe pour le volume de médicaments prescrits et vendus sans qu'aucun indicateur sanitaire ne justifie cette surconsommation. Insatisfaisante pour la santé publique, cette situation affecte de surcroît l'équilibre de nos comptes sociaux, au détriment de dépenses de

solidarité plus nécessaires. C'est à ce titre que la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la Sécurité sociale (MECSS) a lancé en juillet 2007 une réflexion de fond sur la prescription, la consommation et la fiscalité des médicaments en France. Conduite par la députée Catherine Lemorton,

pharmacienne de formation, la mission a procédé fin 2007 à un premier cycle d'auditions : elle devrait rendre ses conclusions en avril 2008. Plusieurs autres sujets d'étude sont actuellement en cours au sein de la MECSS, notamment sur la lutte contre la fraude sociale et le fonctionnement de l'hôpital.

ZOOM LA MECSS S'AUTO-ÉVALUE

Soucieuse d'appliquer à ses propres travaux la culture d'évaluation dont elle est dépositaire, la MECSS a entrepris début 2007 de passer au crible les suites données à trois de ses rapports élaborés en 2005 et 2006 sur la sécurité sociale, l'hébergement des personnes âgées et la tarification des établissements de santé. Constatant que nombre de ses préconisations avaient été reprises tant par les partenaires sociaux

- dans les conventions d'objectifs entre l'État et les caisses de sécurité sociale - que dans la loi de financement elle-même, le rapport de Paulette Guinchard et Pierre Morange souligne que cette efficacité est directement tributaire de la volonté collective de la MECSS de parvenir à des recommandations consensuelles, audibles par l'ensemble des acteurs de la politique sociale.



UNE MEILLEURE GESTION PUBLIQUE, CLEF DE LA CROISSANCE ET DE L'EFFICACITÉ

Avec l'entrée en vigueur de la LOLF, les députés disposent de moyens accrus pour assumer la mission que leur assignent les lois de la République : vérifier «la nécessité de la contribution publique» et «en suivre l'emploi». En intensifiant l'activité de la Mission d'évaluation et de contrôle (MEC), en vérifiant, à travers les rapports spéciaux, le bon emploi des deniers publics, en publiant également une étude déterminante sur la réforme de notre fiscalité, l'Assemblée a donné toute la mesure de son nouveau rôle en matière financière et budgétaire. Une action utilement complétée par une modernisation résolue des procédures de travail au sein de la Commission des affaires économiques.

DES RAPPORTS SPÉCIAUX POUR UNE MEILLEURE GESTION PUBLIQUE

Insuffisamment connus de l'opinion, les «rapports spéciaux» élaborés à l'occasion du débat sur la loi de finances donnent un tour concret - et souvent acéré - au contrôle démocratique du Parlement sur les dépenses de l'administration. Cette année encore, 49 rapports ont été diligentés sur des sujets aussi divers que la santé publique (Gérard Bapt), le transport aérien (Charles de Courson), l'énergie (Alain Cacheux) ou encore les médias et l'audiovisuel (Patrice Martin-Lalande).

Particulièrement attendu, le rapport d'Yves Deniaud sur la gestion du patrimoine immobilier de l'État a contribué à

une prise de conscience des graves lacunes qui affectent l'action publique en ce domaine. Relevant que l'estimation du nombre d'immeubles possédés par l'État connaît des variations allant du simple au triple -19 000 immeubles selon certaines estimations, 72 000 selon d'autres...-, l'étude n'hésite pas à pointer des cas très précis de dysfonctionnement. Est ainsi rendu public le cas de la revente au secteur privé de l'immeuble de l'Imprimerie nationale pour 85 millions d'euros et de son rachat, quatre ans plus tard, par les services de l'État pour un montant de 325 millions d'euros.



Gilles Carrez, Rapporteur général de la Commission des finances.

Charles de Courson, Secrétaire de la Commission des finances.



LA MEC INTENSIFIE SON ACTION

Georges Tron, membre de la Commission des finances,
Co-président de la MEC.

David Habib, membre de la Commission des finances,
Co-président de la MEC.



En 2007, la MEC (Mission d'évaluation et de contrôle) a poursuivi son travail d'examen de l'utilisation des deniers publics. Elle a dans un premier temps désigné ses nouveaux organes de direction, portant Georges Tron et David Habib à sa co-présidence. Puis, dès juillet 2007, Didier Migaud, Président de la Commission des Finances, a annoncé les thèmes retenus pour les futurs travaux de la Mission : le financement des projets d'équipement naval militaire ; la gestion des ressources humaines au ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables ;

l'argent des radars et le recouvrement des amendes de police ; la présence audiovisuelle extérieure de la France ; l'évaluation des suites données aux préconisations formulées par la MEC au cours des années précédentes. Il a rendu publique une réorganisation du calendrier de travail de la Mission, dont l'activité s'exercera désormais toute l'année, à l'exception de la période de discussion budgétaire. Il a par ailleurs annoncé que deux études seraient demandées à la Cour des comptes sur les systèmes d'information de l'État et le droit individuel à la formation.

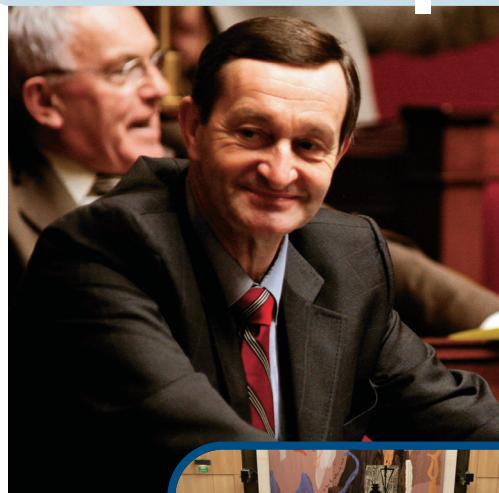
UN IMPÔT PLUS JUSTE, UNE FISCALITÉ PLUS EFFICACE

Gérard Bapt, membre de la
Commission des finances.

Salue dès sa publication comme un document de référence par les observateurs, le rapport de Didier Migaud sur « le prélèvement à la source et le rapprochement et la fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG » s'attaque à l'épineuse question de la réforme de notre fiscalité directe. Partant du constat très étayé des inégalités et des complexités

de notre système de prélèvement sur les ménages, le rapporteur a tracé les pistes d'une réforme – nécessaire à ses yeux – de l'imposition des revenus, qui se fonderait sur le prélèvement à la source, assorti de garanties indispensables et accompagné d'une gestion intelligente de l'année de transition. Puis il a exploré les pistes d'un rapprochement,

et à terme d'une fusion, de l'impôt sur le revenu et de la CSG en un véritable impôt citoyen. La Commission des finances a également créé plusieurs missions d'information, notamment sur les niches fiscales, le financement en fonds propres des PME, le financement à long terme des grandes entreprises et l'évaluation des politiques de l'emploi.



LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES INNOVE

ZOOM

La Constitution limitant à six le nombre de commissions permanentes, certaines d'entre elles se retrouvent en charge de domaines de compétence extrêmement étendus. Afin de retrouver la spécialisation qu'appelle la technicité croissante des dossiers, la Commission des affaires économiques a décidé de s'organiser en six groupes de travail thématiques auxquels s'ajoutent neuf missions d'information, comités ou groupes spécialisés. « Il

s'agit, a résumé le président de la Commission Patrick Ollier, de promouvoir une plus grande efficacité et une meilleure lisibilité du travail parlementaire. Cette réorganisation permet, en effet, l'engagement dans la durée des députés concernés par des thèmes précis ». Cette innovation permet également d'associer plus pleinement les parlementaires de l'opposition.





EUROPE & INTERNATIONAL

EN S'EMPARANT TRÈS EN AMONT DE LA QUESTION DU TRAITÉ SIMPLIFIÉ, EN PRÉPARANT DÈS LE DÉBUT DE LA LÉGISLATURE LA PRÉSIDENCE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE, EN CRÉANT UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA LIBÉRATION DES OTAGES DE LYBIE, L'ASSEMBLÉE A MONtré SA DÉTERMINATION À SE PLACER AU CŒUR DES DÉBATS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX DANS LESQUELS LA FRANCE EST ENGAGÉE. UNE MANIÈRE POUR LES DÉPUTÉS DE SE FAIRE LES RELAIS DE L'INTÉRÊT QUE LES FRANÇAIS PORTENT À LA PLACE ET AU RAYONNEMENT DE NOTRE PAYS DANS LE MONDE.

Europe
International

page 48
page 50





UNE EUROPE RELANCÉE

Soucieux de rendre l'Union européenne plus efficace et plus proche des citoyens, les députés ont consacré d'importants travaux à l'examen du Traité de Lisbonne. Ils ont aussi poursuivi leur action en faveur d'une Union plus démocratique, associant davantage le Parlement. D'une part, en créant un groupe de suivi de la présidence française. D'autre part, en impliquant davantage - à l'initiative du Président de l'Assemblée nationale - les commissions permanentes dans l'examen des textes en discussion.



TRAITÉ DE LISBONNE : L'ASSEMBLÉE AU CŒUR DU DÉBAT

Dès le début de la législature, la Délégation pour l'Union européenne a décidé d'aller à la rencontre de nos partenaires européens pour défendre le traité simplifié ou modificatif. En septembre et octobre 2007, dix députés (Pierre Lequiller, Emile Blessig, Christophe Caresche, Arlette Franco, Daniel Garrigue, Guy Geoffroy, Régis Juanico, Marietta Karamanli, Jérôme Lambert et André Schneider) se sont rendus dans huit pays de l'Union pour dialoguer avec les parlementaires et les gouvernements : Allemagne, Espagne, Hongrie, Irlande, Italie, République tchèque, Roumanie et Suède. Cette démarche a été très appréciée de nos interlocuteurs européens. La Délégation a entendu les trois représentants du Parlement européen au

sein de la conférence intergouvernementale - Andrew Duff, Enrique Baron Crespo et Elmar Brok - et les deux rapporteurs du Parlement européen - Alain Lamassoure et Adrian Severin - sur la répartition des sièges au Parlement européen après les élections européennes de 2009. Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'État chargé des Affaires européennes, est venu régulièrement rendre compte des travaux de la conférence intergouvernementale qui a abouti à un accord politique les 18 et 19 octobre 2007, finalisé dans le traité de Lisbonne signé par les 27 Etats membres le 13 décembre 2007. Ce traité met fin à la crise institutionnelle qui touche l'Europe depuis plus de dix ans.

Pierre Lequiller, Président de la Délégation pour l'Union européenne.

Christophe Caresche et Marietta Karamanli, membres de la Délégation pour l'Union européenne.



L'EUROPE DES RÉSULTATS : GALILEO

Bernard Deflesselles et Michel Delebarre, dans leur rapport « Galileo : un pilier majeur de la puissance scientifique et technologique de l'Europe », ont analysé le long processus au terme duquel l'Union a adopté en décembre 2007 le cadre permettant au programme Galileo d'être opérationnel en 2013. En mettant en place son propre système de radionavigation par satel-

lite, indépendant du GPS américain, l'Union européenne a mené à bien un projet technologique, stratégique, mais également économique avec le marché considérable des usages de la radionavigation par satellite. Il s'agit de la première infrastructure à des fins civiles, bien que rien n'interdise son utilisation à des fins militaires.

Bernard Deflesselles, membre de la Délégation pour l'Union européenne.



Réunions de la Délégation pour l'Union européenne.



UNE MEILLEURE IMPLICATION DU PARLEMENT DANS LES DOSSIERS EUROPÉENS

L'appropriation de l'Europe par les parlementaires implique la diffusion de la dimension européenne dans tous les organes de l'Assemblée. A l'initiative du Président Bernard Accoyer, ont été désignés des correspondants européens dans les commissions permanentes. Ces députés, dans la plupart des cas, membres de la Délégation pour l'Union européenne – qui

assure un rôle de veille, d'alerte et d'expertise – sont chargés de suivre l'actualité législative européenne. Des groupes de travail communs à la Délégation et aux commissions permanentes ont été créés pour mieux associer celles-ci à l'examen des textes en négociation. Ainsi, deux groupes de travail communs à la Délégation et à la Commission des affaires écono-

miques ont été créés sur le troisième paquet de libéralisation du marché de l'énergie et sur le bilan de santé de la politique agricole commune. Dans le même esprit, un groupe de travail commun à la Délégation et à la Commission des affaires étrangères a été constitué sur le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

LA CRÉATION D'UN GROUPE DE SUIVI DE LA PRÉSIDENCE FRANÇAISE DE L'UNION, COMMUN À LA DÉLÉGATION POUR L'UNION EUROPÉENNE ET À LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Un groupe de travail de suivi de la présidence française sera étroitement associé à la préparation de la présidence et à son déroulement. Coprésidé par Pierre Lequiller et Axel Poniatowski, ce groupe comprend 7 membres de la Délégation pour l'Union européenne - Bernard Deflesselles, Daniel Garrigue, Michel Herbillon et Pierre Lequiller (UMP), Elisabeth Guigou et Jérôme Lambert (SRC), Jean Dionis du

Séjour (NC) - et 9 membres de la Commission des affaires étrangères - Nicole Ameline, Renaud Muselier, Henri Plagnol, Axel Poniatowski et Gérard Voisin (UMP), Michel Destot, Pierre Moscovici et Michel Vauzelle (SRC) et Jean-Paul Lecoq (GDR). Il sera l'interface entre le Gouvernement et le Parlement sur la présidence française de l'Union.



ZOOM

L'ASSEMBLÉE À L'ÉCOUTE D'UN MONDE EN MOUVEMENT

Création de l'Union méditerranéenne, démantèlement controversé du Clemenceau, libération des otages de Libye... : l'Assemblée demeure en permanence attentive à l'actualité internationale et géostratégique. Ses instances de contrôle et de réflexion contribuent directement à l'élaboration de notre diplomatie, en remplissant tout au long de l'année leur mission d'expertise, d'évaluation et de proposition.

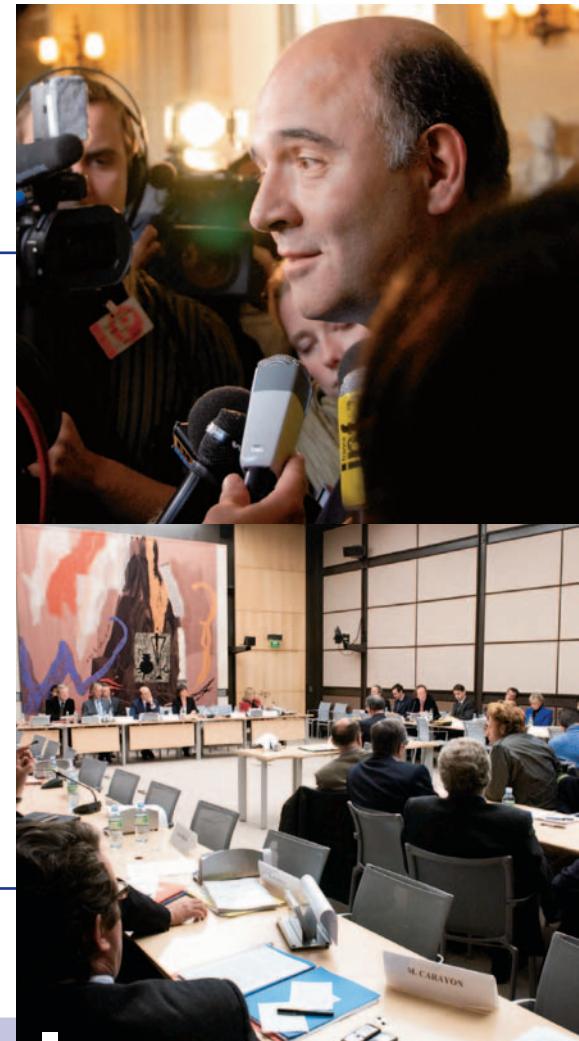
OTAGES BULGARES EN LIBYE : L'ASSEMBLÉE JOUE LA TRANSPARENCE

La libération des otages bulgares de Libye, saluée sur tous les bancs de l'hémicycle comme un succès pour notre diplomatie, a cependant fait l'objet d'interrogations de la part de l'opposition quant à ses circonstances exactes. Sans préjuger du fond, la Présidence de l'Assemblée, en concertation avec les groupes politiques, a d'emblée choisi de donner l'absolute priorité à la transparence et de faire en sorte que la représentation nationale exerce sur ce dossier la plénitude de sa mission de contrôle. C'est dans ce contexte que, le 11 octobre 2007, les députés votaient à l'unanimité la création d'une « commission d'enquête sur les conditions de libération des infirmières bulgares et du

médecin détenus en Libye ». Par le même effet de consensus et afin que la transparence s'exerce sans aucune restriction, l'Assemblée décidait simultanément de placer la commission sous la présidence d'un élu de l'opposition, Pierre Moscovici, et d'en ouvrir le plus largement possible les travaux à la presse. Dans ses premières auditions, la commission a marqué sa volonté de prendre en compte toutes les dimensions - diplomatiques, humanitaires et stratégiques - de ce dossier. C'est dans cet esprit qu'elle a entamé ses travaux en entendant aussi bien les ex-otages eux-mêmes, les acteurs directs de cette libération, que de hauts responsables de l'exécutif et du secteur de l'armement.

Pierre Moscovici, Président de la commission d'enquête sur les conditions de libération des infirmières bulgares détenues en Libye.

Une réunion de la commission d'enquête.





Guy Teissier, Président de la Commission de la défense nationale et des forces armées.

NAVIRES DE GUERRE : TIRER LES LEÇONS DU CLEMENCEAU

Les difficultés qui ont entouré la fin de vie du Clemenceau ont conduit la Commission de la défense à engager une étude approfondie sur le démantèlement des navires de guerre et, plus généralement, des vaisseaux et bâtiments maritimes. Trois axes ont guidé la réflexion de la mission, conduite par la rapporteure Marguerite Lamour : la santé des personnels, la protection de l'environnement et la viabilité économique des solutions possibles. Le premier apport de la mission a consisté à écarter les solutions irréalistes et idéalistes, qui retardent d'autant la mise en place de politiques opérationnelles. Après avoir ainsi relevé que « dresser une liste définitive des produits dangereux susceptibles

d'être présents à bord des bateaux relève de l'utopie », l'étude souligne que le marché étroit du démantèlement des navires rend difficile, pour les armateurs, la démolition de leurs bâtiments en Europe. Mieux vaut, dans ce contexte, consacrer l'énergie de l'État et de l'Union européenne à clarifier une réglementation aujourd'hui complexe jusqu'à être inapplicable. En ce sens, la promotion d'outils, tels le « passeport vert », listant dès la construction les produits dangereux contenus dans les navires, et l'élaboration d'une norme internationale minimale mais contraignante, paraissent les seules voies à même de concilier impératifs économiques et respect de l'environnement.

UNION MÉDITERRANÉENNE, L'OUVERTURE ET L'AMBITION

Grand chantier de la législature qui s'ouvre, la création de l'Union méditerranéenne a fait dès juillet 2007 l'objet d'une réflexion opérationnelle de la part de la Commission des affaires étrangères. Renaud Muselier et Jean-Claude Guibal, auteurs du rapport « Comment construire l'Union méditerranéenne ? », se prononcent sans hésitation pour une structure originale, « à géométrie variable », à l'image du « monde ouvert » qu'est la Méditerranée. Autour d'un cœur associant les États rive-

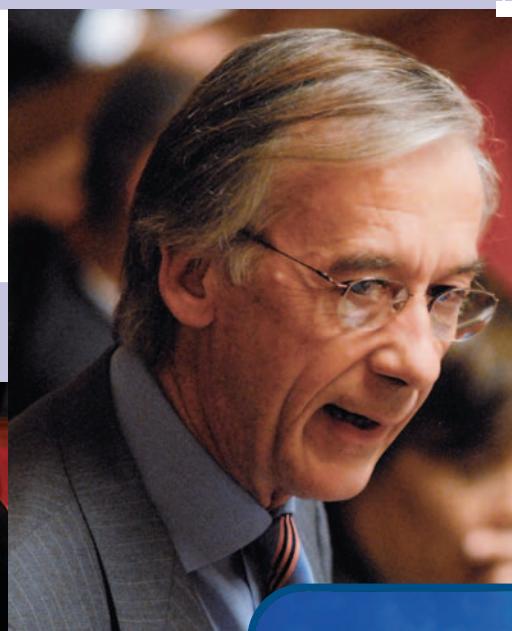
rains, s'agrégeraient ainsi, au gré des projets, des « pays-membres non permanents », tels que les États du nord de l'Union européenne. Dans le même esprit d'ouverture, un « Forum de la société civile » verrait le jour à côté du « G-Med », regroupant les chefs d'État et de gouvernement. Convaincus enfin que « la construction de l'Union ne prendra forme qu'en se fondant sur des projets concrets », les auteurs appellent de leurs vœux une priorité clairement donnée à des dossiers tels que la gestion de l'eau,

l'environnement et l'échange des savoirs. Serait ainsi atteint l'objectif premier de l'Union : « répondre véritablement aux besoins et aux attentes des populations des deux rives de la Méditerranée ».

Renaud Muselier,
Vice-président de la Commission
des affaires étrangères.



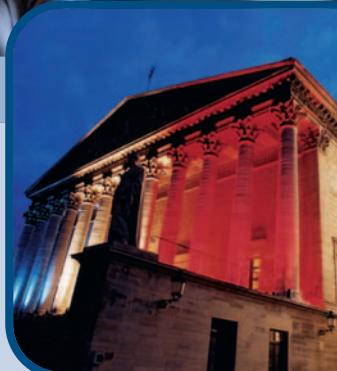
Axel Poniatowski, Président de la Commission des affaires étrangères.



RAYONNEMENT DE LA FRANCE ET ENJEUX GÉOPOLITIQUES

Loin d'être une notion abstraite ou une pure question de prestige, le rayonnement international de la France se joue au quotidien, sur des enjeux très concrets. La Commission des affaires étrangères a, dès l'ouverture de la législature, créé une mission d'information sur la politique africaine de la France. Elle a aussi chargé plusieurs de ses membres de rapports d'information. Ceux-ci concer-

tent des thèmes extrêmement divers : les relations Union européenne - Russie en matière énergétique (Jean-Jacques Guillet et Tony Dreyfus), les enjeux géostratégiques de la prolifération (Jacques Myard et Jean-Michel Boucheron) ou la situation au Kosovo (Jean-Michel Ferrand et Jean-Pierre Dufau notamment).





LA VIE DE L'ASSEMBLÉE

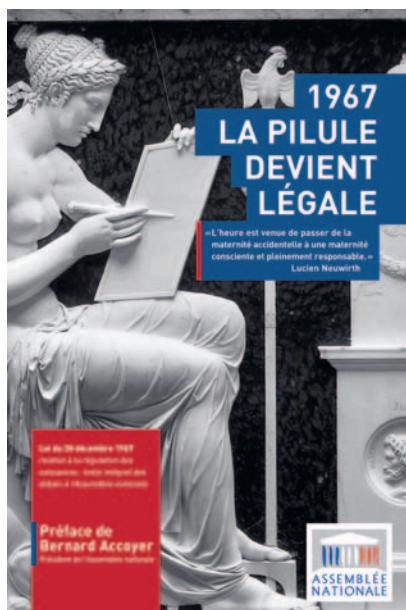
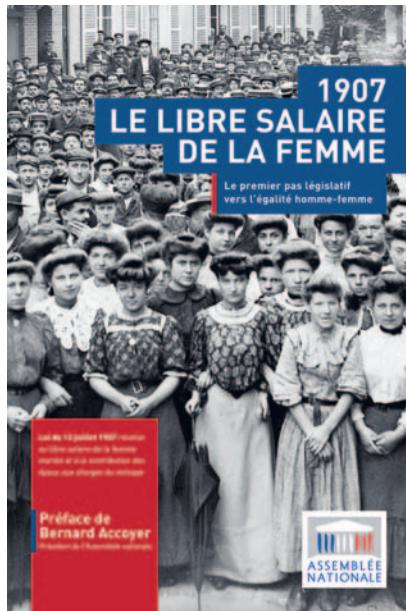
GARDIENNE NATURELLE DE LA MÉMOIRE ET DES VALEURS RÉPUBLICAINES, L'ASSEMBLÉE SE DOIT DE FAIRE VIVRE CELLES-CI, NOTAMMENT AUPRÈS DES PLUS JEUNES GÉNÉRATIONS. C'EST TOUT LE SENS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES, HISTORIQUES OU SPORTIVES QUI, TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, FONT DU PALAIS BOURBON UN CARREFOUR VIVANT D'ÉCHANGE, DE RENCONTRE ET DE PROXIMITÉ POUR TOUS LES CITOYENS.

Mémoire républicaine	page 54	
Manifestations	page 56	



TRANSMETTRE LA MÉMOIRE RÉPUBLICAINE

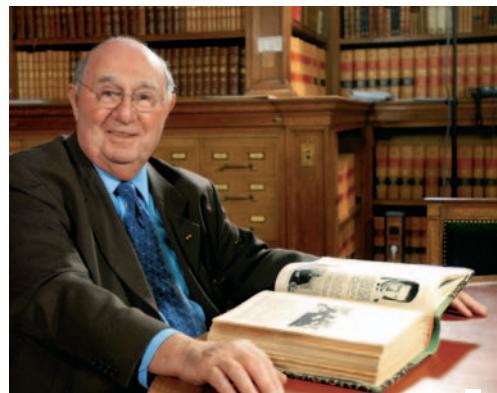
Héritiers moraux de l'Assemblée nationale de 1789, les députés se sont de nouveau faits les premiers militants des droits de l'Homme et du citoyen en se mobilisant pour Ingrid Betancourt, en célébrant avec éclat le combat pour les droits des femmes et en faisant vivre la mémoire de l'esclavage et de la traite négrière.



DROITS DES FEMMES : SE SOUVENIR ET AGIR

La promotion d'une véritable parité hommes-femmes s'annonce comme un chantier prioritaire de la législature qui s'ouvre. Pour que chacun ait présent à l'esprit les enjeux de ce dossier, l'Assemblée a commémoré cette année deux grands débats de l'histoire parlementaire qui ont contribué à faire progresser la cause des femmes. La réédition des travaux qui ont conduit au vote de la loi du 13 juillet 1907 permettant aux femmes mariées de disposer librement de leur salaire a ainsi permis de restituer l'apporté des premiers combats, mais aussi de rappeler l'engagement pionnier qui fut alors celui de plusieurs élus visionnaires. Tout aussi instructif est le dossier – un livre et une rubrique spéciale sur le site assemblee-nationale.fr – que

l'Assemblée a diffusé à l'occasion du quarantième anniversaire de la loi du 28 décembre 1967 légalisant la pilule contraceptive. Au fil des documents d'époque, on peut apprécier le rôle d'entraînement que le débat parlementaire peut exercer sur une grande question de mœurs, modifiant les clivages de départ et permettant, par la seule force d'un texte, de changer la société. La publication des comptes rendus d'époque a été l'occasion pour le Président Accoyer de rappeler dans sa préface que « la vigueur d'une démocratie se mesure à la portée des réformes qu'elle mène à bien ». C'est pourquoi « les députés sont toujours fondés à examiner les questions les plus complexes et les plus essentielles ».



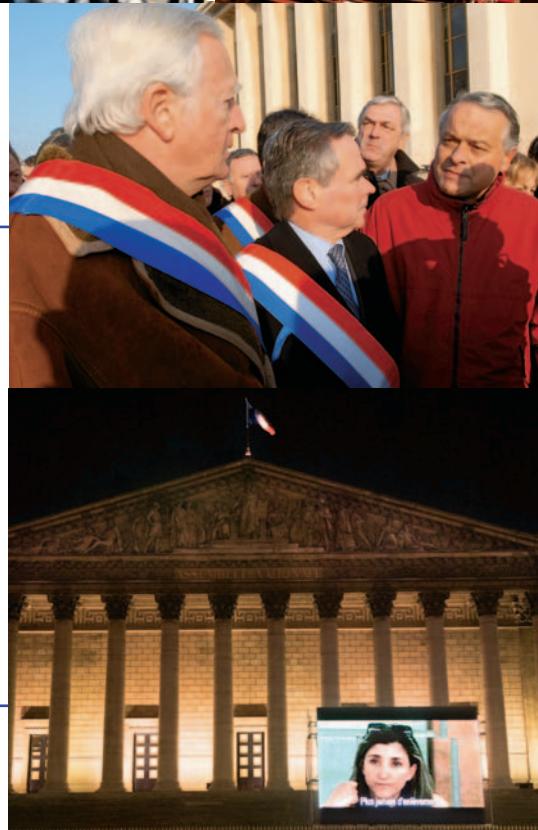
Lucien Neuwirth, auteur de la proposition de loi pour la légalisation de la pilule anticonceptionnelle (1966).



ZOOM MOBILISATION ET ÉMOTION POUR INGRID BETANCOURT

L'Assemblée n'a pas voulu clore ses travaux de l'année 2007 sans manifester son soutien et sa solidarité envers les otages de Colombie détenus par les FARC. Le 20 décembre, le Président Bernard Accoyer a fait procéder à l'installation d'un écran géant devant la colonnade du Palais Bourbon. Sur celui-ci était diffusé en boucle un film bref mais poignant, dans lequel Ingrid Betancourt, quelques jours avant sa capture, plaideait de toute sa force de conviction pour le retour de la paix civile en Colombie. « Tous les députés sont avec vous » : au cours de la cérémonie qui

a accompagné cette installation, Bernard Accoyer a tenu par ces mots à assurer à la famille d'Ingrid Betancourt, présente ce soir-là au Palais Bourbon, que tous les parlementaires étaient, au-delà des clivages partisans, mobilisés pour la libération des otages. C'est pour exprimer cette même unanimité qu'une délégation du Bureau de l'Assemblée nationale, également conduite par le Président Bernard Accoyer, s'était la veille rendue sur le parvis des Droits de l'Homme de la place du Trocadéro pour une manifestation de sensibilisation.



ESCLAVAGE : LA MÉMOIRE VIVE

L'Assemblée s'est associée activement, pour la deuxième année consécutive, à la journée nationale du 10 mai célébrant les mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leur abolition. En présence du Président Patrick Ollier, un concert a été donné dans la salle des fêtes autour des œuvres mu-

sicales du Chevalier de Saint-Georges. *Fils d'une esclave de la Guadeloupe, cette figure trop peu connue de notre histoire nationale fut au XVIII^e siècle l'un des premiers métis à se voir reconnaître, grâce ses talents artistiques, une place en vue dans la société française.* Tout à la fois patriote convaincu et fier de

ses origines métissées, il s'engagea dans les armées de l'an II et devint le premier homme de couleur à atteindre le grade de colonel. Deux cent cinquante jeunes Français de toutes régions, de tous quartiers et de toutes origines avaient été invités par la Présidence de l'Assemblée à célébrer sa mémoire, exemple pour les générations présentes de la permanence des valeurs républicaines de tolérance, d'égalité et de fraternité.



ZOOM 2008 : LE PARLEMENT DES ENFANTS REVIENT

Campagne électorale oblige, le Parlement des enfants, qui se tient traditionnellement au printemps, n'a pu avoir lieu en 2007. Mais dès le 7 juin prochain, les « délégués juniors » représentant 577 classes de CM2 retrouveront le chemin du Palais Bourbon. Pour la quatorzième édition de ce

grand rendez-vous pédagogique et citoyen, il leur est demandé d'imaginer des propositions de loi sur deux thèmes : l'éducation à l'environnement pour un développement durable ; les droits de l'homme, de la femme, de l'enfant et la participation des enfants à la démocratie locale.



L'ASSEMBLÉE DE TOUS LES CITOYENS

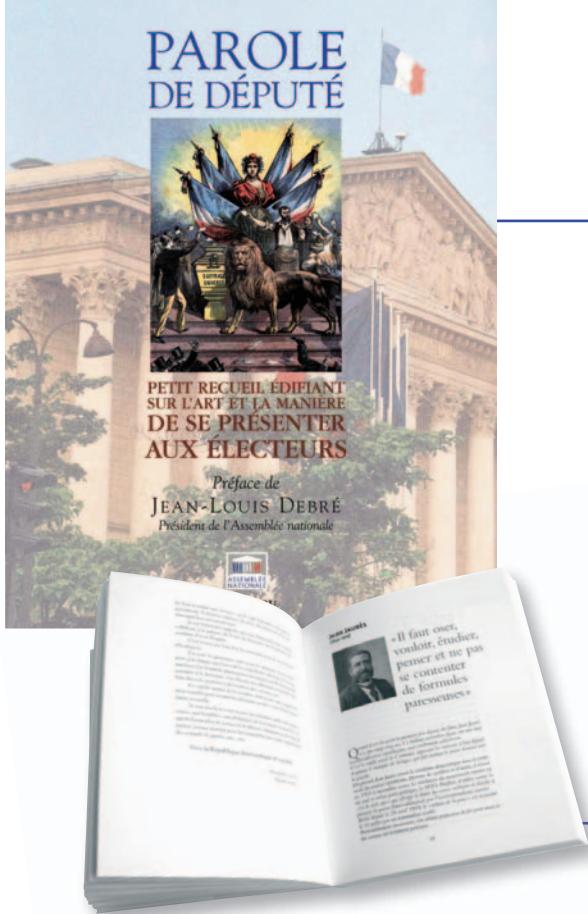
Maison de la démocratie, le Palais Bourbon se doit de demeurer un lieu d'échanges et de convivialité républicaine. En ouvrant largement ses portes à l'occasion des Journées du Patrimoine, mais aussi en multipliant publications historiques et en participant à des manifestations sportives, l'Assemblée nationale offre à tous l'image d'une institution résolument en prise sur son temps.

200 000 VISITEURS FÊTENT LE PATRIMOINE AU PALAIS BOURBON

Les 15 et 16 septembre dernier, l'Assemblée nationale a de nouveau ouvert ses portes au public à l'occasion des 24^e Journées du Patrimoine. Pour tenir compte de l'affluence exceptionnelle que la possibilité de découvrir les coulisses de la vie parlementaire ne manque jamais de provoquer – plus de 22 000 personnes pour cette édition 2007, qui s'ajoutent aux 180 000 visiteurs annuels du Palais Bourbon – un nouveau parcours a été conçu, permettant de raccourcir les files d'attente et de faciliter la circulation des visiteurs. Après

être entrés par le quai d'Orsay, puis avoir admiré l'hôtel de Lassay, ceux-ci étaient invités à rejoindre, via la Galerie des Fêtes, le Palais Bourbon. Là, ils pouvaient découvrir l'hémicycle dans toute la majesté que lui a rendue sa récente restauration. Certains groupes de visiteurs ont eu la surprise d'y être accueillis par le Président Bernard Accoyer en personne, qui avait tenu à saisir l'occasion des ces journées d'ouverture pour montrer la proximité que l'Assemblée nationale souhaite plus que jamais entretenir avec les citoyens.





PAROLE DE DÉPUTÉ, LEÇON D'HISTOIRE ET DE DÉMOCRATIE

Depuis 1881, à l'initiative du député Désiré Barodet, les professions de foi des candidats élus aux élections législatives sont réunies dans un recueil officiel. Initialement conçu pour rappeler à chaque élu ses engagements de campagne, le « Barodet » est devenu au fil des années un outil prisé des historiens, reflet de la richesse de notre débat public et de ses enjeux. En cette année électorale, l'Assemblée nationale a choisi de publier sous le titre « Parole de député » une compilation des « meilleures » professions de foi de notre histoire républicaine. L'anecdote voire l'humour y ont toute leur part, quelques textes

ayant été sélectionnés pour leur rédaction un rien désuète ou emphatique, témoin des modes de communication civique de jadis. Mais c'est d'abord à une merveilleuse leçon d'instruction civique que convie cet ouvrage. De Jules Ferry à Aimé Césaire, de Léon Blum à Georges Pompidou, de Jean Jaurès à François Mitterrand, on peut y croiser les grandes figures de la République se livrant à l'un des exercices les plus nobles de la démocratie : convaincre chaque citoyen-électeur de la justesse de leurs idées et de la force de leurs convictions.

COUPE DU MONDE DE RUGBY LES DÉPUTÉS TRANSFORMENT L'ESSAI

En prélude au Mondial 2007 de rugby organisé par la France, quelque deux cent cinquante joueurs – dont soixante-neuf parlementaires – représentant sept pays, se sont retrouvés à Paris du 30 août au 6 septembre pour la quatrième édition de la Coupe du monde parlementaire de rugby. L'histoire du sport retiendra qu'au terme de trois jours de compétition, le trophée a été emporté par les parlementaires « all black » de Nouvelle-Zélande, l'Argentine empochant pour sa part le prestigieux prix de la convi-

vialité. L'équipe de France n'est pas ressortie de la compétition les mains vides, se voyant attribuer le prix du fair-play, sympathique hommage rendu à travers les joueurs du pays-hôte au dynamisme du comité d'organisation piloté par Didier Migaud. Représentée dans le XV tricolore par douze députés (Gérard Bapt, Patrick Bloche, Jérôme Cahuzac, Pascal Deguilhem, Philippe Folliot, Michel Issindou, Jean-Marie Le Guen, Daniel Mach, Philippe Martin, Didier Migaud, Jean-Frédéric Poisson et Jacques Valax), l'As-

semblée a offert l'image d'un monde politique en prise avec les valeurs du sport. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour 2011 en Nouvelle-Zélande, pays à qui échoira l'honneur d'organiser la prochaine édition.



Welcome to
the French National Assembly



WELCOME TO THE NATIONAL ASSEMBLY !

Joyau de notre patrimoine et haut lieu de démocratie, le Palais Bourbon attire un nombre croissant de touristes étrangers. Pour les aider à découvrir ses trésors et à comprendre le fonctionnement de l'Assemblée, une brochure d'accueil rédigée en

anglais « Welcome to the French National Assembly » a cette année vu le jour. Offerte à chaque visiteur anglophone, elle vient utilement compléter le dispositif quadrilingue d'audioguides mis en place à l'Assemblée en 2006.

ZOOM



CHIFFRES-CLÉS



106 TEXTES ONT ÉTÉ ADOPTÉS

106 textes ont été adoptés définitivement au cours de l'année 2007.

46 durant la XII^e législature (1er janvier au 19 juin 2007) et **60 durant la XIII^e législature** (20 juin au 20 décembre 2007). Sur l'ensemble de ces textes, **55 autorisent la ratification de traités ou de conventions internationales et 9 sont issus de propositions d'origine parlementaire**, soit 18 % du total (hors traités et conventions internationales).

23 033 QUESTIONS ONT ÉTÉ POSÉES AU GOUVERNEMENT

8 745 l'ont été au cours de la XII^e législature, dont 170 questions posées lors des séances de questions au Gouvernement des mardis et mercredis après-midi et 122 questions orales sans débat lors des séances du mardi matin.

14 288 questions ont été posées pendant la XIII^e législature, dont 278 lors des séances de questions au Gouvernement et 74 questions orales sans débat.

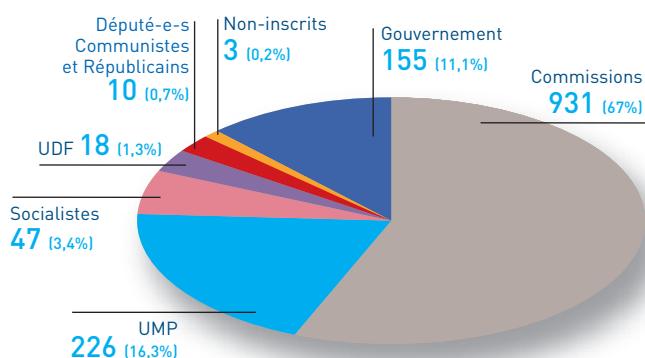
Au total, les 22 389 questions écrites ont suscité 13 970 réponses.



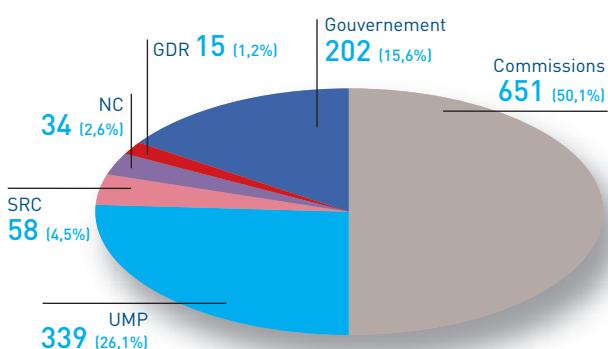
2007

2 689 AMENDEMENTS ONT ÉTÉ ADOPTÉS

XII^e législature : **1 390 amendements adoptés** (sur 2 541 enregistrés)



XIII^e législature : **1 299 amendements adoptés** (sur 4 394 enregistrés)



276 RAPPORTS ONT ÉTÉ DÉPOSÉS EN 2007

91 rapports ont été déposés au cours de la XII^e législature
dont **72 rapports législatifs** et **19 rapports d'information**.

185 rapports ont été déposés au cours de la XIII^e législature
dont **77 rapports législatifs**, **6 rapports d'information** et **102 rapports budgétaires**.

ACTIVITÉ : 84 JOURS DE SÉANCE EN 2007

Au cours de la XII^e législature (du 1er janvier au 19 juin 2007)

21 jours • 48 séances

167 h 35 de séance dont 135 h 25 consacrées à la législation
dont 29 h 45 consacrées au contrôle

Au cours de la XIII^e législature (du 20 juin au 20 décembre 2007)

63 jours de séance • 133 séances

517 h 30 de séance dont 339 h 10 consacrées à la législation
dont 116 h 05 consacrées au budget
dont 54 h 30 consacrées au contrôle

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LA SÉANCE PUBLIQUE ET LES VISITES DU PALAIS BOURBON

En vertu de la tradition républicaine, les lois sont débattues et votées devant la Nation. L'accès à la séance est possible pour les dix premières personnes arrivées avant le début de la séance et pour celles munies d'une invitation d'un député, dans la limite des places disponibles.

Des visites guidées gratuites sont organisées pour des groupes de 50 personnes maximum, invitées par un député. Aucune visite n'est possible lorsque l'Assemblée siège. Dans ce cas, les groupes assistent à la séance.*

*Entrée par le 33, quai d'Orsay. Se munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).
Tenue correcte exigée.



VENIR AU PALAIS BOURBON : MOYENS D'ACCÈS

- **Métro** : ligne 12 (Assemblée nationale), lignes 13 et 8 (Invalides).
- **RER** : ligne C (Invalides).
- **Bus** : lignes 24, 63, 73, 83, 84, 94 (Assemblée nationale) ; ligne 93 (esplanade des Invalides).
- **Stationnement** : parking des Invalides.



LA BOUTIQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

7, rue Aristide Briand
75007 Paris.
Objets, souvenirs, librairie.
Tél. : 01 40 63 00 33



S'informer sur l'Assemblée nationale

- le site Internet www.assemblee-nationale.fr : tous les travaux et publications en ligne.
- **LCP-Assemblée nationale** : la chaîne parlementaire de l'Assemblée nationale est diffusée sur l'offre gratuite de la TNT, du satellite, du câble et de l'ADSL, et sur Internet (www.lcpn.fr).
- le service téléphonique "Info Assemblée" : 01 40 63 69 69





Secrétariat général de l'Assemblée nationale

Service de la communication et de l'information multimédia - mars 2008

126, rue de l'Université - 75007 Paris

Tél : 01 40 63 69 69 - Internet : www.assemblee-nationale.fr



Secrétariat général de l'Assemblée nationale
Service de la communication et de l'information multimédia
126, rue de l'Université - 75007 Paris
Tél : 01 40 63 69 69 - Internet : www.assemblee-nationale.fr